

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   Mme SYLVIE GIRARD, présidente  
                                                  M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
HYDROÉLECTRIQUE À ANGLIERS**

**DEUXIÈME PARTIE  
VERSION FRANÇAISE**

VOLUME 2

Séance tenue le 28 mai 2003, à 19 h  
Église d'Angliers  
14, rue de la Baie-Miller  
Angliers

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 MAI 2003 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
ADOPTÉZ UNE RIVIÈRE	
ALAIN SALADIUS .....	1
TIMISKAMING FIRST NATION	
RANDY POLSON, BEVERLY CHEVRIER POLSON .....	10
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE	
GUY TRÉPANIER, CLAUDE GAGNON .....	16
TIMISKAMING FIRST NATION	
ÉRIC THIVIEREGE, RANDY POLSON .....	23
REPRISE DE LA SÉANCE .....	29
COMAXTEN	
LUC BERGERON, RAYMOND GAGNON, JOCELYN GINGRAS .....	30
MICHEL BELHUMEUR .....	46
JEAN-LOUIS YELLE .....	54
DROIT DE RECTIFICATION :	
COLIN COOLICAN, GILLES BOURGEOIS .....	62

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5 Je demanderais à tout le monde de s'approcher. Nous allons bientôt reprendre les audiences. Alors nous allons reprendre la séance. Alors juste pour vous rappeler, les interventions, nous vous demandons de limiter vos interventions à dix minutes pour permettre d'arriver à passer tout le monde, mais aussi pour permettre, pour donner du temps à la Commission de vous interroger.

10

Nous allons commencer par un premier intervenant qui est en ligne pour le mouvement *Adoptez une rivière*, monsieur Alain Saladius. Bonsoir, monsieur Saladius.

### M. ALAIN SALADIUS:

15

Oui, bonsoir, madame la présidente.

### LA PRÉSIDENTE:

20

Alors vous nous entendez bien?

### M. ALAIN SALADIUS:

25

Oui, ça va très bien.

### LA PRÉSIDENTE:

30

Bon. Alors je vous remercie de votre présence téléphonique. Alors je demanderais au public, s'il vous plaît, de respecter un peu, d'être très silencieux parce qu'avec la ligne téléphonique, c'est pas toujours facile de bien comprendre tout le temps.

Alors monsieur Saladius, donc nous vous écoutons.

### M. ALAIN SALADIUS:

35

Alors, bonsoir tout le monde. Donc *Adoptez une rivière* représente cinq grands groupes nationaux québécois, donc *Aventure Ecotourisme Québec*, *Eau Secours!*, la *Fédération québécoise du canot et du kayak*, la *Société pour la nature et les parcs du Canada* et l'*Union québécoise pour la conservation de la nature*.

40

Donc l'essence du mémoire que nous avons déposé vise d'abord à tirer profit du rapport de la Commission d'enquête Doyon qui a été déposé en 1997 et qui a étudié une multitude de projets de petites centrales hydroélectriques privées. Donc à la lumière de cette enquête, un

45 nouveau programme gouvernemental a été lancé en mai 2001 et le but de notre mémoire est de vérifier à ce que les conclusions et l'esprit du nouveau programme soient respectés.

50 Donc une des premières constatations que l'on fait, c'est que le projet d'Angliers ne respecte pas les règles de concurrence. Ce projet-là n'a pas été soumis à un processus d'appel d'offres. Le contrat avec Hydro-Québec a été signé avant l'ouverture des soumissions à la fin de septembre 2002.

55 Donc du fait qu'il n'y ait pas de concurrence à la fois sur le prix et sur la qualité du projet en termes environnementaux notamment et aussi en termes de retombées économiques régionales, nous, ça nous apparaît être une contradiction avec le programme. Donc en fait, on considère que ce projet-là ne devrait pas, ne respectait pas les règles du programme. Il pourrait être écarté de ce fait.

60 Donc les conséquences de l'absence de règles de concurrence, on peut s'attendre à ce que le coût payé par Hydro-Québec soit plus élevé s'il y avait de la concurrence. Si on estime à dix pour cent le facteur lié au prix du fait que Hydro-Québec ne profite pas de cette concurrence-là, dix pour cent de revenus anticipés de 8 millions de dollars par année, ça représente 800 000 \$ par année de perte pour Hydro-Québec du simple fait qu'il n'y a pas de concurrence. Donc ça, c'était un point très important.

65 Ensuite, en ce qui concerne, il y a eu beaucoup d'argumentation du côté de la création d'emploi mais dans le rapport, on constate que c'est très peu documenté. C'est très vague le nombre d'emplois permanents créés. Il serait plus adéquat de parler de personnes/année ou il faut aussi localiser ces personnes-là à quel endroit ils travaillent, soit au siège social ou en région. Et il faut, on veut aussi souligner le fait que le promoteur n'a pas de contrôle sur l'entrepreneur qui va être embauché pour réaliser les travaux.

75 Donc l'entrepreneur, il a souvent été mentionné dans les documents qu'il faut toujours respecter l'esprit de compétition et les compétences des gens mais tout ça, ça ne donne vraiment pas de garantie comme quoi dans la région, il va y avoir les retombées mentionnées de soixante pour cent.

80 D'autre part, une autre lacune importante, c'est le fait que le contrat soit secret, le contrat signé avec Hydro-Québec soit secret. Donc il est pas possible d'évaluer le prix réel, les bénéfices réels que va tirer le promoteur du projet. On a établi un tableau, qui est en Annexe 1 du mémoire, qui établit, par lequel on fait des prévisions avec certaines hypothèses qui sont quand même très réalistes et très plausibles.

85 On anticipe des profits de l'ordre de vingt pour cent après impôts; sur une moyenne de vingt-cinq ans, vingt pour cent de profits nets après impôts, ce qui est vraiment considérable quand on sait que le promoteur n'encourt pas de risques dans la vente de son produit, l'électricité. Il a un contrat ferme sur vingt-cinq ans. Donc c'est une rentabilité qui est anormalement élevée puis on détaille, on donne des points de comparaison dans le mémoire.

90 D'autre part, il est évident aussi que les Premières Nations n'ont pas été consultées ou ne  
sont pas parties prenantes de ce projet, même si elles sont les détentrices de droits sur le  
territoire. Il y a une note qui est assez explicite dans un des documents déposés, la note de Diane  
Gaudet, qui est secrétaire à la Direction des Affaires autochtones, datée du premier mai 2002,  
qui dénonce assez clairement cette situation. Le Rapport Doyon d'ailleurs, il y a plusieurs  
recommandations qui mentionnent le fait que les Premières Nations ne sont pas consultées et  
95 souvent même bernées dans ce genre de situation.

D'autre part les retombées locales, qui sont estimées au point de départ à 160 000 \$ par  
année, vont profiter uniquement à la Municipalité d'Angliers, alors que le programme  
gouvernemental vise que les retombées profitent à l'ensemble de la MRC. D'ailleurs, il est prévu,  
100 les lois prévoient, et les lois et le programme prévoient que ce soit les MRC qui puissent être en  
société commandite avec le promoteur. Donc actuellement, dans la situation actuelle, il est  
anormal, voire illégal, le fait que la municipalité soit associée avec le promoteur.

Une autre chose qu'on veut souligner. Les profits la première année sont estimés à 1.2  
105 millions de dollars et de ce 1.2 millions, il y aura seulement 160 000 \$ qui va aller à la  
communauté. Dans l'esprit du programme gouvernemental, si l'esprit du programme  
gouvernemental avait été respecté, la MRC aurait pu s'associer jusqu'à concurrence de quarante-  
neuf pour cent du projet et ça aurait procuré des retombées de 600 000 \$ dès la première à  
l'ensemble de la population des 17 000 personnes de la MRC.

110 D'autre part, la justification du projet, on a, du fait qu'on connaît que la rentabilité et les  
coûts ne soient pas tous rendus publics, là, il y a un problème de transparence, on peut  
difficilement, il est plus difficile de demander au promoteur des améliorations à son projet.

115 Je pense, par exemple, au débit réservé de 10 mètres cubes/seconde. Si on sait que par  
exemple, à la 10 mètres cubes/seconde, il y a 1 200 000 \$ de profit, si on augmentait le débit à  
20 mètres cubes/seconde, par exemple, pour être plus, pour avoir une meilleure qualité  
d'environnement dans le Petit réservoir du lac des Quinze, puis que son profit descendait,  
mettons de, je sais pas, 50 000 \$, on serait plus à l'aise de demander un débit réservé plus  
120 élevé. Donc du fait que tout soit caché, ça pose une difficulté de jugement sur plusieurs éléments  
du projet.

On demanderait d'ailleurs à ce que le détail, l'ensemble des coûts de 55 millions de  
dollars soit clairement détaillé. Ça nous permettrait de poser un jugement, par exemple, sur les  
125 coûts d'aménagement de frayères qui nous sont demandés. Si ces coûts d'aménagement ne sont  
que de 20 000 \$ ou 50 000 \$, ça met vraiment en perspective l'argent qui est dédié à la protection  
de l'environnement par rapport aux autres objectifs du promoteur.

130 Donc pour la justification du projet, on tient évidemment à ce que d'autres solutions soient  
considérées. De la part de Hydro-Québec, on trouve inacceptable que Hydro-Québec, dans la  
lettre de réponse qu'ils ont faite le 20 mai, se camoufle derrière sa filiale de Hydro-Québec  
Distribution pour ne pas considérer les mesures d'économie d'énergie qui, selon nous, pourraient  
être réalisées à moins de 2 cents du kilowatt/heure.

135           Maintenant, il y avait aussi dans le projet une alternative, alternative numéro un qui aurait permis de maintenir une circulation d'eau meilleure dans le Petit réservoir des Quinze. Il aurait été important que les coûts ou les avantages et inconvénients de cette solution-là soient bien mentionnés. Puis on considère en fait que le bruit, quand il y a des craintes par rapport au bruit des centrales, en fait, il faut pas craindre le bruit. Il faut craindre le silence qui est causé par ces  
140           centrales-là parce qu'on n'entend plus la chute. Tout devient silencieux autour de ces centrales-là. Donc il y a vraiment pas de problème de bruit.

          Ensuite, on se demande aussi dans les ententes qui ont été signées, la première entente avec la municipalité a été signée entre Hydro Angliers et la Municipalité, puis la seconde entente a  
145           été signée entre La Régionale et la Municipalité d'Angliers. Donc on se demande si Hydro Angliers fait partie de La Régionale ou est-ce que c'est une filiale, ou sous quelle forme ils sont partenaires. Parce que dans la deuxième entente, il est pas mentionné que Hydro Angliers, c'est comme une deuxième entente qui annule la première mais c'est comme avec un nouveau partenaire. On trouve ça un peu étrange.

150           Maintenant, on a parlé déjà de la participation possible de quarante-neuf pour cent. Je voudrais souligner le Rapport Doyon, qui était annexé à notre rapport, à notre mémoire. Il y a des recommandations à la toute fin parmi les 103 recommandations. On a fin l'inventaire, là, je vous mentionne une chose qui est pas écrite dans notre mémoire. Aujourd'hui, j'ai vérifié le respect des  
155           recommandations puis on en a trouvé 25 qui ne sont pas actuellement suivies dans le projet d'Angliers.

          Je vous nomme rapidement le numéro des recommandations qui ne sont pas suivies pour qu'il y ait un suivi. Donc la 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 20, 23, 25, 26, 27, 29, 32, 44, 45, 52, 53,  
160           54, 60, 63, 65, 66, 68, 69 et 93. Donc on considère que ces recommandations-là ne sont pas suivies actuellement.

          Donc en fait, le dossier d'Angliers est le premier dossier de petite production privée à être étudié suite au Rapport Doyon. Donc désolé que ça vous occasionne le fardeau accru.

165           Maintenant, il y a eu plusieurs transactions de terrains qui ont été faites, des acquisitions par la municipalité auprès du ministère des Ressources naturelles pour être ensuite cédés au promoteur. En fait, ce qu'on constate, c'est que le promoteur avait acquis ou a acquis au cours des années presque la totalité des terrains, ce qui fait en sorte que la concurrence n'était pas  
170           possible ou sinon très difficile aux autres promoteurs. Donc c'est une forme de monopole qui a été, qui s'est créé avec les années qui ne doit pas se répéter. Il y a des façons de faire.

          Normalement, le ministère des Ressources naturelles aurait pu acquérir ces terrains-là, qui ont une valeur d'environ, je sais pas, il y a eu des transactions à 18 000 \$. Donc pour 20 000  
175           \$, 30 000 \$, 40 000 \$, il aurait été possible au ministère des Ressources naturelles d'acquérir ces terrains-là et de permettre la concurrence aux autres promoteurs qui, on vous le rappelle, ce qui aurait permis une économie de 800 000 \$ par année à Hydro Québec.

180 Un autre point, c'est la présence de l'esturgeon jaune qui est une espèce susceptible  
d'être déclarée vulnérable. Il faut pas négliger sa présence. On nous indique qu'ils sont observés  
près du déversoir du barrage principalement au printemps. Donc il y a des mesures où il faudrait  
que sa présence soit mieux quantifiée, qu'il y ait la possibilité que le débit réservé soit  
185 possiblement haussé ou qu'une passe migratoire soit construite ou qu'il y ait une frayère spécifique  
qui soit prévue. En fait, ce qu'on constate, c'est pas parce que ce poisson est coincé entre deux  
barrages ou il faut pas prendre des mesures pour permettre sa migration éventuellement.

Donc en fait pour terminer, en fait, un autre aspect, c'est l'expérience du promoteur. Ça,  
il y a plusieurs intervenants qui sont les mêmes que dans les dossiers de Winneway et de Sainte-  
190 Brigitte-des-Saults. Dans les annexes qui ont été déposées, on est inquiets de voir la façon dont  
se sont déroulés ces dossiers-là dans le passé. Il y a eu plusieurs problèmes. A Sainte-Brigitte-  
des-Saults, il y a eu des inondations et tout ça. Donc ce serait bien de bien vérifier ce qui est  
mentionné dans le Rapport Doyon pour qu'il y ait des précautions, des mesures préventives de  
faites ou des directives émises à l'égard du promoteur.  
Donc, ça résume l'essentiel du mémoire.

195

**LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Saladius. D'ailleurs, nous avons déjà lu attentivement votre mémoire et  
il sera aussi déposé intégralement dans les centres de documentation pour tout le monde.

200

Alors j'aurais peut-être une première question. Pour le mouvement *Adoptez une rivière*,  
est-ce que celle de la rivière de l'Outaouais actuellement est une de celles qui a été adoptée?

205

**M. ALAIN SALADIUS:**

Oui. La rivière des Quinze, oui, elle est adoptée.

**LA PRÉSIDENTE:**

210

La rivière des Quinze?

**M. ALAIN SALADIUS:**

Par Léopold Lauzon. Comme parrain, Léopold Lauzon.

215

**LA PRÉSIDENTE:**

Et dans votre mémoire, vous faites état, quand vous parlez du programme, vous parlez  
bien du régime d'octroi?

220

**M. ALAIN SALADIUS:**

Oui.

225 **LA PRÉSIDENTE:**

Vous faites état, selon vous, de certains aspects qui ne seraient pas tout à fait, correspondraient pas tout à fait à l'esprit du régime d'octroi. Au-delà de ces aspects-là que vous soulevez, en quoi ce projet-là, qui s'intègre dans une infrastructure déjà existante, en quoi ce projet-là vous le remettez en cause?

230

**M. ALAIN SALADIUS:**

Oui. Bien d'abord parce qu'il ne permet pas à communauté de s'impliquer de façon suffisante. Le régime prévoit jusqu'à concurrence de quarante-neuf pour cent de participation du milieu. Actuellement, il y aura seulement deux pour cent, il y a deux pour cent des revenus. Il y a 160 000 \$ sur 8 millions de dollars, ça représente seulement deux pour cent des revenus qui vont rester dans le milieu.

235

Donc il faut que les projets, si on veut vraiment respecter l'esprit du programme, nouveau programme, c'est de permettre au milieu d'être partenaire et ce projet-là ne le fait pas. Il y a aucun, chez le promoteur, La Financière Manuvie, il y a personne de la municipalité là. Je veux dire, c'est pas un partenariat. C'est sûrement pas ça. C'est une compagnie privée qui vient tirer des bénéfices des infrastructures existantes. Ils récupèrent à leur profit les digues et tout. Donc ça respecte vraiment pas l'esprit du nouveau programme.

240

245

Puis l'autre aspect, il est possible, une solution alternative qui a été réalisée à certains endroits, c'est de former des sociétés en commandite entre Hydro-Québec et le milieu. Dans le mémoire, il est mentionné à trois endroits où il y a eu ces expériences-là qui ont été faites et ç'a très bien été. Donc, puis les lois permettent ces situations-là. Ce qui me fait d'ailleurs penser à la recommandation 7. Dans la série de numéros que je vous ai donnée...

250

**LA PRÉSIDENTE:**

255 Oui.

**M. ALAIN SALADIUS:**

... il y a plusieurs recommandations qui mettent en évidence que le processus qui a été suivi à Angliers ne respecte pas la loi. Donc je pense entres autres à la recommandation numéro 7 qui exige, ça s'adresse au gouvernement, qui exige que les autorités municipales procèdent à un appel d'offres public avant d'autoriser quelque concession de droit ou immeuble. Donc dans le cas d'Angliers, il y a pas eu d'appel d'offres public.

260



265 Il y a aussi une autre recommandation qui dit que les municipalités ne peuvent pas être  
partenaires avec un promoteur. Puis là, la façon dont ça s'est fait à Angliers, le numéro  
m'échappe.

**LA PRÉSIDENTE:**

270 Je voudrais comprendre quelque chose, monsieur Saladius. Quand vous faites référence  
aux règles de concurrence, est-ce que vous faites référence aux questions d'appel d'offres de  
Hydro Québec ou vous faites référence aux terrains ou aux ventes?

275 **M. ALAIN SALADIUS:**

C'est un peu une combinaison des deux. En fait, le ministère des Ressources naturelles  
aurait dû s'assurer, comme pour les droits hydrauliques, le ministère des Ressources naturelles  
aurait pu acquérir ces terrains-là pour, comme je le mentionnais, peut-être 30 000 \$, ce qui ouvre  
280 la possibilité aux autres promoteurs d'y construire des centrales.

Là actuellement, le promoteur détenait tous les terrains pouvant permettre la construction  
d'une centrale. Un autre promoteur ne pouvait pas venir sans recourir à un processus  
d'expropriation, je ne sais pas trop si ça existe même, mais les autres promoteurs avaient le  
285 chemin barré. C'était pas possible de venir.

Et pour ce qui est de Hydro-Québec, bien, ils ont pas, le dossier d'Angliers n'était pas  
parmi ceux pour lesquels il devait y avoir une soumission de déposée le 30 septembre. Donc ça  
démontre qu'il n'y avait pas d'appel d'offres. En tout cas, personne va le contredire ou le nier.  
290 Angliers, il y avait un contrat signé, qui a été signé d'une façon distincte sans qu'il y ait de  
concurrence.

Donc je peux vous donner à titre indicatif ce qu'on a indiqué dans le dossier de la rivière  
Matawin, un autre projet de petite centrale, qui est une des trois qui avaient été autorisées par le  
295 premier ministre Landry, dans le dossier de la Matawin, il y a un écart de 1,5 sou du  
kilowatt/heure entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième. Donc 1.5 sou d'écart sur environ  
quatre, cinq sous, c'est énorme, c'est énorme, donc d'où l'importance d'assurer des règles de  
compétition, de concurrence entre les promoteurs puis de prendre tous les moyens qu'il faut pour  
que ces règles-là soient en place.

300

**LA PRÉSIDENTE:**

Alors mon collègue monsieur Bertrand Bouchard va avoir une question pour vous.

305 **M. ALAIN SALADIUS:**

Oui.

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

310

Alors ça concerne les critères pour juger de la rentabilité d'un projet. Vous dites que les contrats sont secrets, donc on peut pas évaluer cette rentabilité-là.

315

Est-ce que, à vos yeux, le fait que c'est une compagnie solvable qui prend charge du projet pourrait être un critère qui pourrait satisfaire pour assurer la viabilité d'un projet à long terme?

**M. ALAIN SALADIUS:**

320

Non. En fait, les promoteurs, moi, on n'a pas de doute sur la solvabilité de toutes les firmes qui ont déposé des propositions à Hydro-Québec. C'est pas ça le critère. Pour ce projet-là, pour être rentable à Hydro-Québec, si Hydro-Québec achète à cinq sous et le revend à six sous le kilowatt/heure, donc c'est rentable pour Hydro-Québec. Mais ça peut l'être davantage si elle ne paie que trois sous du kilowatt/heure.

325

Donc, est-ce qu'on a, comme institution publique, est-ce qu'il est normal de faire des transactions, de signer des contrats sans qu'il y ait concurrence? Ça, la réponse, c'est non. Je veux dire dans tous les projets gouvernementaux, que ce soit pour construction d'une route ou d'un édifice, le gouvernement va toujours chercher le meilleur prix, toujours toujours. Donc on voit pas pourquoi dans le dossier d'Angliers, ce serait pas la même chose.

330

Puis en ce qui concerne l'aspect secret du rapport, je mentionnerais que dans *Le Devoir* du 5 octobre 2002, cette situation-là avait été, la situation, l'aspect de contrat secret avait été dénoncé par la ministre de l'époque, madame Rita Dionne Marsolais, et *Le Devoir* titrait:

335

**«Finis les contrats secrets. Québec demande à Hydro de divulguer le prix de l'électricité qu'elle achètera des promoteurs privés».**

340

Donc on voit bien que cette décision-là de rendre secrets les documents, c'est une décision qui est politique. Si le promoteur acceptait de rendre publics ses tarifs, ses coûts, il y aurait pas de problème. La transparence règnerait.

345

Donc actuellement, ce qu'on doit demander au promoteur, c'est de rendre public le contrat, d'accepter que Hydro le rende public. Je veux dire, c'est une décision, il y a pas de problème de concurrence ou de compétition dans ces dossiers-là. C'est une question de transparence fondamentale.

**LA PRÉSIDENTE:**

350

Alors, merci infiniment, monsieur Saladius, de votre participation.

**M. ALAIN SALADIUS:**

Je vous remercie également.

355 **LA PRÉSIDENTE:**

Et puis nous allons tenir compte, comme de tous les mémoires présentés, de vos propositions et de votre opinion pour la réflexion de la Commission.

360 **M. ALAIN SALADIUS:**

O.K. Je vous remercie et bonne soirée.

365 **LA PRÉSIDENTE:**

Merci, au revoir. Merci.

370 Alors comme deuxième intervenant, je vais appeler pour le Timiskaming First Nation, monsieur Polson, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Polson. Bonsoir, madame Chevrier.

**M. RANDY POLSON:**

Si vous permettez, je vais adresser en anglais.

375 **LA PRÉSIDENTE:**

Tout à fait. Allez-y.

**M. RANDY POLSON:**

380

Depuis que nous sommes partis en pause, il y a plusieurs personnes de Long Point qui sont venues souper avec nous à mon chalet sur la route, mon campement. On s'attendait à avoir vingt-cinq personnes. On a préparé des repas pour vingt-cinq personnes. Quatre-vingt personnes se sont présentées. On a eu un très bon repas. On avait de la nourriture pour tout le monde.

385

J'ai eu la chance, l'opportunité de parler à l'aînée qui a fait sa présentation, madame Hunter, cet après-midi et elle me disait dans le voyage de retour ce matin, dans le voyage ici ce matin, alors qu'on arrivait à Sand Point, le territoire de Sand Point, qui est là où est son endroit, sa place de naissance, ils ont rencontré un ours qui nageait. C'est étrange de rencontrer un ours au milieu du lac en train de nager et elle, elle pensait que l'ours était un envoyé des gens, de nos ancêtres qui sont morts à Sand Point, qui venait lui donner un message! Et je pense qu'elle a donné un message assez fort, elle a parlé à la Commission dans sa langue maternelle. J'espère que vous trouverez un moyen de traduire le message de madame Hunter qu'elle vous a donné à travers l'ours.

390

395

**LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons essayer.

400

**M. RANDY POLSON:**

Alors je vais commencer ma liste d'inquiétudes. J'ai un affidavit que j'aimerais présenter de l'un de nos trappeurs locaux. Il trappe sur le territoire depuis les derniers quarante ans. Dans son affidavit, il mentionne le fait, je vais le lire pour vous. Ça été écrit par monsieur Norman Webbee (sic). Ça dit:

405

410

**«Je sais moi-même avec ma connaissance personnelle qu'il y a de l'esturgeon dans la rivière des Quinze. Je pêche l'esturgeon depuis les derniers quarante ans. Je sais qu'il vont de deux livres et demie à trente-cinq livres. Je sais qu'en haut de la rivière, les esturgeons sont plus gros qu'en aval.**

**C'est un intérêt important pour notre Première Nation. Nous aimerions que ces espèces soient protégées ainsi que les aires de fraie naturelles. Je suis au courant que les aires de fraie ont moins de joie dans les aires de fraie, les gens peuvent voir les poissons sauter.**

415 **Je fais cette déclaration en sachant que c'est la vérité. Je fais cette déclaration de  
ma propre volonté.».**

C'est signé par Norman Webbee.

420 Ça a été signé au Conseil de bande ce matin. J'aimerais déposer ce document comme  
document de consultation pour le BAPE.

425 L'autre chose sur laquelle j'aimerais attirer votre attention, ce sont les cartes à ma gauche  
ici. Vous remarquerez que l'index sur les cartes identifie des endroits où les membres de la  
communauté ont des poissons. Chacun des petits carrés représente une entrevue avec les gens  
de ma communauté.

430 L'autre carte, c'est plus le territoire de la nation elle-même et la Bande du Témiscamingue.  
C'est pour votre information personnelle pour le BAPE. C'est que la recherche sur ces lacs  
devrait être terminée d'ici la fin de l'été. Nous devrions être en position d'avoir toute notre  
recherche, tous nos documents de recherche prêts à être présentés au département qui va être  
concerné, avec l'espoir que nous arriverons à résoudre le problème avant qu'on en arrive à la  
table.

435 J'imagine que le problème, ce n'est pas comment la Première Nation du Témiscamingue  
va bénéficier des retombées économiques. Les enjeux, c'est est-ce que nous allons écouter nos  
inquiétudes? Est-ce qu'elles vont être prises en considération? La question est qui va s'asseoir  
avec nous pour répondre à certains de nos intérêts sur la protection des espèces et de la vie  
sauvage, de la faune?

440 Quand on entend des commentaires des gens qui disent comment est-ce que ça peut  
avoir un impact sur la Première Nation si l'eau passe à travers un barrage ou non, ça nous fait  
réaliser que les gens ne savent pas, ne réalisent pas le genre d'impact que ça peut avoir sur la vie  
sauvage, sur la faune et la flore.

445 Hydro-Québec nous disent qu'ils ne peuvent pas prendre en considération les droits  
autochtones. Même les audiences du BAPE nous disent qu'on doit s'asseoir et adresser nos  
enjeux de droits autochtones et les projets continuent à aller de l'avant. A un moment donné, on  
doit être impliqués dans le processus et nous devons être impliqués dans le processus.

450 Nous espérons qu'à travers vos recommandations au gouvernement, une chance va être  
donnée à notre communauté d'exprimer nos inquiétudes, nos problèmes, de façon à ce que nous  
puissions prouver que nous devons maintenir les espèces qui existent dans la nature. Nous  
basons notre langue sur ce qu'on trouve dans la terre, dans la nature et quand il n'y en a plus,  
455 nous perdons notre culture et notre langue.

J'ai eu l'opportunité cet après-midi de montrer à certaines personnes avec je travaillais,  
monsieur Croteau, de lui montrer où on fait nos tentes de sudation, où est-ce qu'on fait nos

460 cérémonies chez moi. Ça fait partie de notre culture, de nos traditions. Nous n'avons pas arrêté de faire cela, de pratiquer et nous allons continuer de pratiquer.

465 Et je pense qu'à travers cette Commission, peut-être on peut faire un pont entre les Autochtones et non-Autochtones pour pouvoir grandir ensemble. Je ne pense pas que nous sommes ici pour essayer d'arrêter le développement mais ce que nous voulons, c'est participer et protéger le futur pour les générations à venir. Avec cela, je veux vous remercier, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE:**

470 Merci, monsieur Polson. J'aimerais vous poser, qu'est-ce qui vous inquiète le plus de ce type de projet là pour votre communauté?

475 Vous venez de me dire qu'en quelque part, ce n'est pas nécessairement une question juste de retombées économiques mais c'est pour les espèces elles-mêmes. C'est pour, c'est-à-dire que ce soit les espèces fauniques, que ce soit la faune ichtyenne et tout ça.

Qu'est-ce qui, de prime abord, vous qui vivez dans ce coin-ci, qu'est-ce qui vous inquiète le plus sur ce projet-là?

480 **M. RANDY POLSON:**

Par rapport, le problème principal avec ce projet, c'est le fait de ne pas être capable de consulter les documents dans un langage que, je peux parler et lire le français mais c'est de la misère à comprendre certaines choses et ma communauté a des problèmes avec ça.

485 Et je pense que quand c'est un problème de développement majeur, c'est ce qui s'est passé dans les années 60 quand on a commencé avec les premiers développements. On a des photos de ces temps-là quand les gens pêchaient l'esturgeon et les gens de Hydro-Québec nous ont dit qu'ils mettaient un barrage et on a continué à perdre notre esturgeon.

490 Un de nos artistes qui vit derrière le barrage des Quinze, on lui a demandé d'aller ramasser du cèdre pour faire des tambours avec le cèdre et on lui a dit: "Tu ne peux pas venir ici. Maintenant, ça n'est plus un endroit public. Tu ne peux plus avoir accès au cèdre". Le cèdre pousse dans le sud et c'est difficile de trouver des cèdres assez gros pour faire des tambours. Encore une fois, on se retrouve bloqués.

495 Comme vous voyez, l'impact que les trois barrages actuels ont sur la communauté sur les côtes, côtière, pas seulement notre communauté mais quand vous allez vers le cimetière, vous pouvez voir les effondrements de terrain. C'est à cause de l'eau. Il y a plus d'eau qui passe à travers le système. Il y a beaucoup d'érosion qui se passe.

500 **LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous parlez du coin où il y a la Baie Miller?

505

**M. RANDY POLSON:**

Non. Là où l'érosion commence, ça part des premiers barrages. Il y a toutes sortes de glissements de terrains. Quand vous allez au tour du lac des Quinze, lac Simon, vous allez voir de plus en plus d'érosion, glissements de terrains. C'est difficile de trapper le castor parce qu'on ne peut pas mettre de pièges parce que c'est trop étroit.

510

Alors c'est toutes sortes, ça fait partie des problèmes que nous avons. Nous espérons pouvoir mentionner cela ici mais il nous manquait de l'information qui nous a été donnée. Nous n'avons pas eu les fonds pour adresser proprement ce projet, pour nous adresser sur ce projet et nous ne pouvions pas comprendre le matériel qui nous a été donné parce qu'il n'était pas traduit.

515

Je peux comprendre que le promoteur avait probablement des bonnes intentions. Ça aurait pu être facilement traduit. Comme Chef Mathias l'a dit ce matin, monsieur Carter lui-même ne parle pas français et il nous donne des documents en français qu'il ne peut même pas lire lui-même. Alors ça me fait me demander est-ce que c'est juste un piège pour nous garder dans l'obscurité, dans la pénombre? Ou est-ce que vraiment, c'est important pour eux de la façon dont les Premières Nations se sentent là-dessus, quel genre de développement peut se passer sur notre territoire?

520

525

**LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais aussi peut-être voir avec vous, je pense qu'on a abordé cet après-midi, je veux être sûre, vous êtes venu avec madame Chevrier cet après-midi? Je vous repose la question. Je me souviens plus si je vous l'ai posée ou pas. Vous me direz si je me répète.

530

Je voulais savoir si, la même question que j'ai posée à d'autres membres de votre communauté, si les impacts, s'il y a eu des répercussions ou des retombées intéressantes ou un échange particulier de tout le développement du projet du barrage Rapides-des-Quinze et de la création du COMAXTEM qui permettait de maximiser ou d'optimiser les retombées. Et j'aimerais savoir si dans la région, vous en avez plusieurs qui ont pu participer à cet...

535

**M. RANDY POLSON:**

Nous avons eu des gens qui sont venus. Ils parlaient de faire la réfection du barrage. La nécessité minimum, c'était 6 000 heures d'expérience avant d'être capable de passer l'examen pour obtenir une carte. Nous n'avons pas d'expérience dans l'industrie. Alors c'est impossible pour nous d'avoir certains de nos membres qui accumulent 6 000 heures d'expérience pour aller passer l'examen. Alors ça ne nous a pas profité du tout.

540

545

Dans les mémoires qui ont été soumis au BAPE par la Bande de Témiscamingue pour la réfection du barrage des Quinze, dans ces documents, les impacts identifiaient 26 sites historiques autochtones, qu'ils soient des sites archéologiques ou autres. Mais dans la

550 présentation de La Régionale, je ne vois aucune mention qu'il va y avoir un impact des effets sur  
ces 26 sites qui ont été identifiés par Hydro-Québec dans les documents de Hydro-Québec qu'ils  
ont déposés à la Commission ça fait quelques années.

**LA PRÉSIDENTE:**

555 Pour Rapides-des-Quinze?

**M. RANDY POLSON:**

560 Pour Rapides-des-Quinze, oui, exactement. Il y avait 26 sites identifiés, des sites  
archéologiques des Premières Nations, qu'ils soient des sites de campement ou des sites de  
cimetière. Nous avons fait des recherches dans ce domaine. Moi, je ne suis avec le Conseil que  
depuis décembre 2002 et je n'ai pas vraiment commencé dans le département de recherche  
encore.

565 Nous avons fait une première ronde de présentation. Nous n'avons pas été en profondeur.  
Je sais que ces sites étaient très bien identifiés dans les documents de Hydro-Québec, qu'ils ont  
utilisés pour réfection du barrage des Quinze.

**LA PRÉSIDENTE:**

570 C'était des sites qui étaient identifiés dans la région ou c'était des sites qui étaient affectés  
par le projet?



**M. RANDY POLSON:**

575

Des sites qui étaient identifiés par Hydro-Québec qui existent dans Première Chute qui tombe dans le lac Témiscamingue après cela. Dans le côté de l'Ontario pour l'instant, nous avons des projets hydroélectriques qui commencent. Il y en a une, c'est ça, la rivière Metabetchouan qui est à côté, à l'inlet de la rivière Montréal qui coule dans le Témiscamingue.

580

L'autre, c'est au nord-ouest du lac Témiscamingue, c'est la rivière Missini qui vient de la mine Adams. Nous avons déjà un combat à la mine Adams avec la ville de Toronto qui veut emmener toutes leurs poubelles et les entreposer sur notre territoire traditionnel, dans notre territoire traditionnel. Donc on a la mine Adam, on a les deux projets hydroélectriques à l'ouest de notre frontière et nous avons La Régionale dans l'est. Et la Bande du Témiscamingue pour l'instant n'essaie pas d'obtenir des avantages, des profits.

585

Nos inquiétudes, c'est qu'à un moment donné, quelqu'un doit vraiment parler et représenter les animaux qui vivent dans la nature et que nous traitons comme nos frères. Nous devons avoir du respect et quelqu'un doit exprimer leurs opinions et c'est le rôle de la Bande de Témiscamingue depuis les quelques dernières années, depuis qu'on a eu le projet de la mine Adam, ils voulaient amener un incinérateur de déchets toxiques.

590

Alors on n'essaie pas de faire de l'argent ici. On essaie simplement de protéger la mère Terre parce que notre mère Terre a été violée encore et encore et encore par les industries, que ce soit les forêts ou l'hydroélectricité. Il faut maintenant que le mère Terre ait le temps de guérir afin que l'avenir, les générations à venir puissent profiter des ressources qui sont là.

595

Il faut soutenir, maintenir les espèces pour que nous puissions partager ces espèces avec les Autochtones et les non-Autochtones également, parce que quand les premiers non-Autochtones sont venus ici, nos pères, nos grands-pères les ont acceptés. Ils étaient prêts à vivre en partenariat avec les non-Autochtones. Je pense qu'on doit vivre à nouveau, retrouver cette vision à l'époque et partager la terre pour que nous puissions survivre ensemble comme un peuple.

600

605

**LA PRÉSIDENTE:**

Merci infiniment, monsieur Polson, madame Chevrier Polson.

610

**LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais appeler un prochain intervenant pour la Société de développement du Témiscamingue, monsieur Guy Trépanier, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Trépanier. Vous êtes accompagné de?

615

**M. CLAUDE GAGNON:**

Claude Gagnon, président de la Société de développement.

620 **LA PRÉSIDENTE:**

Enchantée, messieurs. Alors nous vous écoutons.

625 **M. CLAUDE GAGNON:**

(LECTURE DE LA LETTRE DU MÉMOIRE).

On se transporte à la page 3.

(LECTURE DU PREMIER PARAGRAPHE).

Les valeurs sont réparties en cinq grandes axes.

630 (LECTURE DU MÉMOIRE).

1.3, il y a *Les principes*. J'en ferai pas la lecture, c'est traité dans le document. Alors vous pourrez en prendre connaissance. On fait la page 4, *Le plan d'action* également traité dans le document. Et on s'en va à la page 6 *L'offre de service* qui est traitée dans le document et je vous invite à en prendre connaissance.

635 Et à ce stage ici à la page 7, pour le *Rappel historique*, je cède la parole à mon confrère Guy.

**M. GUY TRÉPANIÉ:**

640 *Les enjeux du développement hydroélectrique au Témiscamingue*. Je vais peut-être commencer par un rappel historique.

(LECTURE DU MÉMOIRE page 7).

645 «... **plus en amont vers l'Abitibi**», soit Rapides VII, Rapides II, rivière des Quinze, Rapides-des-Iles, Première Chute et un cas qui est différent Cadillac qui est une centrale à gaz, mais donc cinq centrales essentiellement.

(LECTURE DU MÉMOIRE)

650 «... **périodiquement effectués par exemples**», entre 87 et 87, à Rapides-des-Quinze, il y a eu des travaux de l'ordre de 35 millions. Entre 93 et 97, à Rapide des Iles, 39 millions. Entre 2002-2005, rivière des Quinze, 80 millions. C'est le projet dont on a parlé qui est en réalisation actuellement. Entre 2002 et 2007, il y aura des travaux à Rapide II et Rapide VII d'une valeur respective de 65 millions et après 2007, il y a des travaux de réfection qui seront faits à

655 Première Chute mais dont les montants sont à déterminer.

(LECTURE DU MÉMOIRE)

660 **LA PRÉSIDENTE:**

Je vais vous demander peut-être d'accélérer un petit peu pour arriver peut-être aux conclusions. Je vous donne encore deux, trois minutes.

**M. CLAUDE GAGNON:**

665

Parfait. Alors au niveau des impacts économiques, je pense qu'il y a des points qui sont très importants. Ils sont reliés aux niveaux de la construction, l'opération, l'ajout au produit touristique et les redevances à la municipalité. Moi, je pense que dans ces secteurs-là, au niveau de la construction, c'est très important. Je vais faire un bref résumé.

670

C'est très important parce que déjà à date au niveau de la construction, bien, ce sont des choses qui vont avoir des retombées directes et celle qui est très importante, c'est celui de la maximisation de l'embauche de résidants du Témiscamingue dans les métiers de la construction, qui est travaillée actuellement par COMAXTEM en collaboration avec la MRCT.

675

Il y a l'exemple de partenariat qui existe puis je pense que COMAXTEM sera en mesure de vous présenter, lors de son audition, au niveau du travail qui a déjà été fait avec Hydro-Québec, qui a déjà été fait dans différents projets qui ont passé ici en région.

680

Et au niveau de l'ajout au produit touristique, bien, je pense qu'on parle de:

**«La municipalité d'Angliers s'est toujours démarquée par la cohérence et la continuité de ses actions dans l'organisation de son produit touristique.»**

685

Il y a des investissements majeurs qui ont été faits pour réaliser le centre d'interprétation sur le flottage du bois au site du T.E. Draper et la reconstitution d'un camp de bûcheron. Et en aval du barrage, il y a un parc public qui se bonifie d'année en année, en rythme des partenariats avec Hydro-Québec et les différentes instances gouvernementales.

690

Il y a aussi au niveau des redevances à la municipalité, bien, je pense que d'autres en ont parlé aujourd'hui et c'est inscrit, je vous laisse bonne lecture de ce qui est inscrit dans le rapport.

**LA PRÉSIDENTE:**

695

Oui.

**M. CLAUDE GAGNON:**

Et je vais terminer avec les recommandations.

700

(LECTURE DU MÉMOIRE).

Je vous remercie, madame.

705

**LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur. J'aimerais avoir un peu, c'est peut-être un peu la même question que j'ai posée à certains autres interlocuteurs. Suite à l'expérience que vous avez d'autres projets qui sont déjà en cours et pour maximiser les retombées économiques, autant au niveau de l'emploi qu'au niveau pour les entreprises pour la région ici, est-ce qu'à date, l'expérience que vous connaissez par exemple avec soit Rapides-des-Quinze ou avec d'autres, vous voyez déjà un résultat?

710

**M. CLAUDE GAGNON:**

715

Si vous permettez justement suite à déjà une audience qui a eu lieu dans un autre dossier, où une question avait été posée à savoir ici, au Témiscamingue, si nous disposons d'un organisme qui pourrait prendre en charge le développement voire, en tout cas s'assurer qu'au niveau de la région, qu'il y aurait un maximum de retombées, je vous dis il a été mis en place avec la Société de développement et la MRC, il a été mis en place un organisme qui s'appelle COMAXTEM et je ne voudrais pas trop m'avancer dans les explications en rapport avec ce que cet organisme-là fait parce que tantôt, ils vont passer pour vous l'expliquer. Alors je voudrais pas que ce soit une répétition.

720

725

Mais je veux simplement rajouter que cet organisme-là, depuis sa fondation, a fait un travail de titan. Je vous dirais a fait un travail qui a été, avec lequel il a été possible de mettre en place des partenariats avec des promoteurs tels que Hydro-Québec, tels que des compagnies qui sont dans les opérations forestières, de mettre en place le partenariat pour être capable de venir en aide à ceux qui obtenaient des contrats et s'assurer d'avoir un maximum de retombées ici au niveau de la région.

730

Et je dois vous dire que justement suite à la mise en place de l'organisme qu'on mentionne, qui s'appelle COMAXTEM, il y a un COMAXAT qui s'installe actuellement ici dans l'Abitibi, Témiscamingue, qui est en Abitibi suite au projet Eastmain. Ils ont vu que l'idée était très bonne et les tentacules se sont étirées jusque là et ils profitent justement des expériences qu'on a vécues et ce qui a aidé à mettre en place le COMAXAT, c'est justement l'expérience que des gens de COMAXTEM ont vécue et les échanges qui ont été faits.

735

**LA PRÉSIDENTE:**

740

Donc pour la Société de développement, vous avez un intérêt à ce que se reproduise dans le dossier qui est à l'étude le même type de structure ou d'organisation?

**M. CLAUDE GAGNON:**

745

Bien, je pense que c'est très important parce que vous savez, quand il y a des projets qui sont faits ici en région, et si personne se lève ici en région pour réclamer la part ou en tout cas, dire qu'ils sont prêts à travailler, bien la plupart du temps des fois, quand les gens viennent de l'extérieur, bien, ils arrivent avec leur équipe au complet puis même avec leur toilette chimique, comme on pourrait dire, parce qu'ils pensent qu'on en a pas ici, des toilettes chimiques!

750

Alors je pense qu'il y a une très bonne communication qui se fait et suite à ça, moi, je suis convaincu que ceci va permettre au niveau des entreprises que nous avons existantes actuellement, de pouvoir bénéficier des retombées de ces projets-là.

755

Et après que les projets sont faits, on sait qu'il y a du service à donner et c'est là que peut intervenir la mise en place d'entreprises de service et qui va contribuer à la création d'emplois. Nous, on pense qu'en temps de développement ici, ce sont des éléments qu'il faut s'occuper et voir à ce que ça donne des résultats.

760

**LA PRÉSIDENTE:**

Vous dites dans vos recommandations que, selon votre perception:

765

**«... que le projet n'aura pas d'impact sur les activités des communautés algonquines».**

Comment vous en arrivez à cette conclusion? C'est sur l'aspect environnemental?

770

**M. GUY TRÉPANIÉ:**

Sur les aspects environnementaux, le projet est très localisé. Je pense qu'on précise bien dans le mémoire que dans le fond, le projet se situe, il y a un passé très lourd en arrière de ce projet-là et on a essayé de discerner entre ce qui était le lourd passé du harnachement du bassin de l'Outaouais supérieur de ce projet-là spécifiquement là, les qualités et les défauts qui se rattachent spécifiquement au projet.

775

Je pense qu'on a essayé de faire cette distinction-là en disant pour ce qui est des enjeux politiques qui sont en arrière scène, ça, c'est une autre chose et on constate.

780

**LA PRÉSIDENTE:**

Et quand vous faites mention dans votre mémoire que la région Témiscamingue n'est pas autosuffisante en termes de production d'énergie...

785

**M. CLAUDE GAGNON:**

L'Abitibi-Témiscamingue.

790

**LA PRÉSIDENTE:**

Pardon?

795

**M. CLAUDE GAGNON:**

L'Abitibi-Témiscamingue.

**LA PRÉSIDENTE:**

800

Ah, l'Abitibi et Témiscamingue, les deux.

**M. CLAUDE GAGNON:**

C'est ça, oui.

805

**LA PRÉSIDENTE:**

810

Est-ce qu'il a des problèmes qui sont dus à ça durant les périodes de pointe en hiver pour la région, ou il y a une bonne alimentation quand même, ou vous avez des problèmes à certains moments ou il y a certains moments critiques?

**M. GUY TRÉPANIÉ:**

815

Ce qu'on comprend d'Hydro-Québec, c'est depuis que le réseau est rattaché aux lignes qui viennent du nord, le problème est moins grave et parce qu'avant, la centrale de Cadillac avait été construite justement pour soutenir les périodes de pointe, sauf que la demande s'est accrue depuis le temps et la centrale ne pourrait pas suffire à répondre aux besoins en période de pointe et à la stabilisation du réseau aussi.

820

Mais aussi, ce que l'on comprend de Hydro-Québec, c'est la livraison d'électricité vers Témiscamingue pour fournir Tembec est fragile. La capacité des lignes de soutenir cette demande-là, ils sont obligés de sécuriser par des importations en provenance d'Ontario à certains moments dans des échanges d'électricité pour stabiliser l'offre à Témiscamingue.

825

**LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Mon collègue a peut-être une question?

830 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

Oui. A la page 6, vous dites que:

835 «**Bien que la SDT n'ait pas conclu d'ententes formelles de collaboration avec les Premières Nations, le personnel de la corporation travaille de façon quotidienne et continue pour supporter les différents projets sociaux et économiques des quatre communautés algonquines**».

Est-ce que vous pourriez élaborer davantage là-dessus?

840 **M. GUY TRÉPANIÉ:**

845 Dans le fond, quand on dit il y a pas d'ententes formelles, il y a pas d'ententes formelles de conclues avec les communautés sur un type de représentation à la Société de développement ou un type de relation formelle entre les instances politiques et les instances de développement des Premières Nations et de la Société de développement.

850 On comprend qu'il y a volonté de la part des communautés et de la part de la Société de développement de mieux arrimer ces choses-là. Mais il y a tellement d'enjeux politiques, je pense que tout le monde respecte, qu'il est difficile de conclure une formule formelle dans laquelle tout le monde serait confortable.

855 Ça étant dit, ça n'empêche pas de travailler avec les promoteurs privés et collectifs des communautés et même si ça pose des limites, O.K., dans des projets qui pourraient avoir des incidences politiques. Je pense qu'on n'est pas en mesure de travailler systématiquement dans des projets qui auraient une incidence politique plus difficilement gérable par les communautés et par nous autres, mais dans des projets, des plus petits projets comme des commerces, des infrastructures, par exemple, de mise en place de CPE, des projets communautaires en production de différentes choses, des centres d'accès communautaires Internet et des plans d'affaires pour des projets de ce type-là ou des postes d'essence, comme je disais des 860 commerces. Ça, il y a du travail quotidien qui se fait dans ce sens-là.

Et vous comprenez que, quand arrivent des projets du type de celui qui est traité aujourd'hui, il y a des éléments pas mal plus complexes qu'on n'a pas réussi à régler encore.

865 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

C'est probablement ce qui explique le fait que peut-être il y a pas de représentant autochtone au niveau du COMAXTEM?

870 **M. CLAUDE GAGNON:**

C'est ça, il y en a pas au niveau du COMAXTEM et il y en a pas au niveau de la Société de développement, bien qu'il y ait des sièges qui aient été réservés pour ces organismes-là, ces organisations-là, ces communautés-là.

875

**LA PRÉSIDENTE:**

C'est-à-dire qu'il y a des sièges qui sont toujours réservés pour ça?

880

**M. CLAUDE GAGNON:**

Ils sont toujours là puis nous autres, on est toujours ouverts à recevoir les gens s'ils veulent venir discuter avec nous autres. On est ouverts à ça.

**M. GUY TRÉPANIÉ:**

885

Et on comprend que pour les Premières Nations d'occuper ces sièges-là, c'est toujours délicat de, comment, de situer le rôle politique ou économique du siège. C'est pour ça que, comme on disait tantôt, les choses ne se sont pas formalisées mais le travail se fait sur le terrain, oui.

890

**M. CLAUDE GAGNON:**

Puis il faut bien comprendre que le siège, c'est un siège économique et non politique. C'est pour ça qu'au niveau de la Société de développement, les discussions qui sont là sont rattachées à tout ce qui est structure économique.

895

**LA PRÉSIDENTE:**

Merci, messieurs, de votre participation.

900

**M. CLAUDE GAGNON:**

Merci, madame.



905 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais appeler un prochain intervenant pour Timiskaming First Nation, monsieur Eric Thivierge, s'il vous plaît. Et monsieur Polson?

910 **M. RANDY POLSON:**

Oui. Merci, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE:**

915

Alors, nous vous écoutons.

**M. RANDY POLSON:**

920

Je vais commencer premièrement et puis après, je vais donner la parole à monsieur Thivierge, si vous me permettez. Ma question est est-il possible que je fasse référence à d'autres mémoires qui ont été déposés?

**LA PRÉSIDENTE:**

925

Non. C'est un peu comme j'expliquais en début d'audience. Vous êtes ici pour donner votre opinion mais nous n'acceptons pas d'opinion sur l'opinion des autres. Chacun ici est libre de venir faire leur intervention pour parler et les correctifs sur d'autres ou les façons de voir. C'est votre opinion que je veux recevoir et non pas les commentaires.

930

On n'est pas dans une situation d'une table de discussion pour échanger sur les opinions des autres. C'est la Commission qui reçoit vos opinions seulement.

935

Alors je n'accepte pas de commentaires sur les opinions des autres. Je ne peux accepter que des rectifications de faits sur des faits, comme je vous disais, des choses très techniques ou s'il y a des erreurs de temps, de longueur, de distance ou des choses comme celles-là, ou sur des dates ou des choses comme celles-là mais pas sur l'opinion.

**M. RANDY POLSON:**

940

O.K. Parce que ma question était sur le document qui a été présenté par monsieur Saladius concernant les emplois qui vont être créés sur le site mais que ça soit en production. J'aimerais savoir si c'est possible d'avoir des "job descriptions" puis il dit c'est quatre personnes qui devraient assumer mais que La Régionale soit en fonction, si ça crée de l'emploi pour commencer des travaux. Mais il a mentionné quatre permanents emplois ou six ou huit, une fois il a mentionné.

945

**LA PRÉSIDENTE:**

950 Oui.

**M. RANDY POLSON:**

955 Est-ce que c'est possible d'avoir des description des tâches puis le rôle que ces personnes...

**LA PRÉSIDENTE:**

960 Oui. Nous l'avons déjà demandé en première partie de séance. Ça va être déposé et reçu.

**M. RANDY POLSON:**

965 O.K. L'autre chose, si je peux déposer un autre portrait des poissons qui sont sortis des turbines de Hydro-Québec?

**LA PRÉSIDENTE:**

970 Vous pouvez déposer un document à l'arrière à la coordonnatrice.

**M. RANDY POLSON:**

975 O.K. Y a-t-il un moyen de savoir combien de poissons sont tués par les turbines par Hydro-Québec ou il y a-t-il un montant...

**LA PRÉSIDENTE:**

980 Il y a eu des documents de déposés là-dessus sur les informations à savoir sur le taux de mortalité des poissons qui passent par les turbines, qui dévalent et qui passent par les turbines. Il y a des évaluations qui ont été faites à plusieurs endroits, à des endroits différents, qui donnent un moyenne à peu près à des taux qui sont, je pense que c'est de dix à vingt, cinq à dix pour cent pour ce type de turbine.

**M. RANDY POLSON:**

985 Ils nomment-tu les "species"? Si c'est de l'esturgeon, doré ou...

**LA PRÉSIDENTE:**

990 Non. C'est pas sur les espèces parce que ça, ça dépend des endroits. Mais dans l'étude d'impact, on a quand même, il y a des documents de déposés qui spécifient, dépendant de la grosseur du poisson, dépendant de la taille du poisson ou de la taille des grilles à l'entrée dans le canal d'amenée à l'entrée des turbines.

995 Alors en fait, dans l'étude d'impact, pages 81, 82, il y a toute la question de la dévalaison et tout ça. Maintenant, ça n'empêche pas la Commission de poser d'autres questions. Il y aura des questions supplémentaires qui vont être posées éventuellement dans les autres qui viennent sur ces aspects-là.

1000 Il y a eu des questions en première partie d'audience dont on attend les réponses ou dont les réponses ont été déposées.

**M. RANDY POLSON:**

1005 Parce que quand il a été mentionné au début des audiences par je sais pas si c'est Pêches et Océans ou Fauna qui a dit que les esturgeons qui sont entre le premier puis l'autre barrage, ils sont des prisonniers, y a-t-il un moyen de forcer Hydro-Québec à mettre en place une sorte de passage pour les poissons qui sont pris là?

1010 Parce que d'après nous autres, on s'est dit tout à l'heure dans la première présentation que c'était des gros nombres d'esturgeons. Mais si réellement ils sont pris, pourquoi que l'Hydro-Québec, ils mettent pas une sorte de passage pour les esturgeons?

**LA PRÉSIDENTE:**

1015 Suite à une petite question que nous avons adressée à Pêches et Océans aussi sur l'espèce, sur l'esturgeon, Pêches et Océans a donné une réponse qui a été déposée cette semaine concernant l'espèce. Pour ce qui est de l'éventualité d'un passage ou d'un besoin, c'est un des aspects que la Commission s'intéresse comme dans ce genre de dossier-là habituellement  
1020 aussi, le taux de mortalité, la dévalaison, qu'est-ce qui est important pour l'espèce ou pas.

Est-ce que ce qu'il y a actuellement mérite d'être protégé un peu plus que ce qui est proposé, ou bien, ce qui est proposé est quand même adéquat en regard de la capacité de l'espèce à survivre?

1025 Alors ce sont des aspects qui sont analysés par la Commission, qui sont évalués aussi par les différents ministères dans le processus ou au fédéral par Pêches et Océans, soit aussi avec le ministère de l'Environnement, la FAPAQ et les différents ministères. Ce sont des aspects qui sont évalués par la Commission.

1030

**M. RANDY POLSON:**

Merci, madame.

1035 **LA PRÉSIDENTE:**

Ils sont pas oubliés.

1040 **M. RANDY POLSON:**

Merci, madame la présidente. Je vais passer la parole à monsieur Thivierge.

**LA PRÉSIDENTE:**

1045 Je vous ai donné un petit bout de première partie d'audience, monsieur Polson!

**M. ERIC THIVIERGE:**

1050 Bonsoir, madame la présidente, monsieur Bouchard. Je veux simplement faire un premier commentaire au sujet des emplois. On a dit plus tôt, on a parlé de la possibilité d'automatisation et donc les gens qui travaillent actuellement au barrage vont perdre leur emploi, donc il n'y a pas de garantie que ces emplois seront maintenus. Alors voilà pour la création d'emplois. Comme le monsieur l'a dit, ce sera automatisé, contrôlé de Toronto, peut-être de New York! Et un autre commentaire que j'aimerais faire.

1055 Tout le monde ici parle des effets environnementaux et on parle de billions de dollars de bénéfiques. Mais qu'en est-il de nous? Nous, les Autochtones, on pense toujours à sept générations à venir. Qui voudra de ce projet dans sept générations? Qui en aura besoin? On parle de bénéfiques de millions de dollars mais qu'en est-il des agences de développement? Est-ce qu'elles seront encore là, ces agences, dans sept générations, ces agences de développement?

1060 **LA PRÉSIDENTE:**

Vous savez que je peux pas vous répondre.

1065

**Mr. ERIC THIVIERGE:**

I know.

1070 **LA PRÉSIDENTE:**

1075 Parce que moi, je vais répondre au moment du rapport. Mais j'aurais une question à vous poser, monsieur Thivierge, concernant les emplois. Bon. Vous soulevez le fait que dans le barrage existant, que les emplois risquent d'être mis en péril en regard des emplois créés dans la centrale.

1080 La Commission a adressé une question à Travaux Publics Canada sur ses intentions en regard des emplois qui sont actuellement au barrage actuel et vous allez retrouver la réponse de Travaux Publics Canada dans les documents qui ont été déposés, qui confirmait qu'effectivement dans le contexte où il y aurait une nouvelle centrale automatisée, qu'ils reverraient sûrement la question concernant les emplois existants actuellement.

1085 Alors dans cet esprit-là, moi, je vous pose la question, puisque vous semblez vous inquiéter de cet aspect-là. Est-ce que vous avez, c'est le moment de le faire, à la deuxième partie de l'audience, c'est le moment des opinions, alors j'aimerais connaître votre opinion. Qu'est-ce que vous suggèreriez?

1090 Est-ce que c'est le temps en audience de suggérer des solutions ou des nouvelles façons de faire, ou de proposer des façons de faire qu'on retrouve pas dans l'Étude d'impact, mais qui relèvent de votre connaissance du milieu et qui permet à la Commission d'évaluer des fois des propositions qui ont été faites de la part des citoyens?

1095 Alors ce que j'aimerais savoir, c'est est-ce que vous en avez des propositions à cet égard?

**M. ERIC THIVIERGE:**

1100 Oui. Si ce projet n'était pas mis de l'avant, les emplois demeureraient. Mais si le projet est construit, peut-être dans vingt ou trente ans, les emplois seront partis. Il n'y a aucune garantie. De quelle agence gouvernementale avez-vous parlé, de Travaux Publics Canada? Ils vont sauver les emplois mais pour combien de temps?

1105 Et comme j'ai parlé tantôt des sept générations, qu'est-ce qui va se passer dans sept générations? Qu'en sera-t-il du promoteur? Tout ça, c'est pour des gains à court terme. Allons-nous détruire l'environnement pour des gains à court terme?

**LA PRÉSIDENTE:**

1110 Ça fera partie de la réflexion de la Commission, monsieur Thivierge. Est-ce qu'il y a d'autres aspects que vous voulez faire part à la Commission?

**M. ERIC THIVIERGE:**

1115 Il y a un point que j'aimerais soulever. Si le barrage est construit du côté ouest, apparemment que ça sera là, le barrage actuel, alors le silt va se déposer dans l'aire de fraie et le poisson ne va pas aller s'installer dans une aire de fraie où il y a un dépôt de silt. Si le courant est diminué, si le courant est moins fort avec la nouvelle centrale, peut-être qu'ils vont construire une nouvelle frayère mais la deuxième va s'ensabler et ça va peut-être même ressortir de l'eau.

1120 **LA PRÉSIDENTE:**

1125 Dans les propositions qui ont été faites par et le promoteur suite aux recommandations de Pêches et Océans et de différents ministères, c'est qu'ils ont proposé un débit minimum de 10 mètres cubes qui permettrait d'assurer la survie des frayères existantes. Alors c'est un des aspects que la Commission aussi va essayer d'évaluer et si c'est suffisant ou pas pour permettre la survie.

1130 Parce que la proposition de créer une nouvelle frayère va renforcer, d'après ce qui est proposé et exigé de la part du ministère, va renforcer la possibilité pour les espèces d'avoir des aires de fraie encore plus grandes. Mais ça ne veut pas dire que les frayères existantes devraient disparaître.

**M. ERIC THIVIERGE:**

1135 Monsieur Polson plus tôt a soulevé le point à l'effet que le niveau d'eau change périodiquement. Ça va affecter le dépôt de silt et à un moment donné, le silt va même ressortir de l'eau et la végétation va s'y mettre, même s'ils construisent une nouvelle frayère. Alors, qu'est-ce qu'ils vont faire à ce sujet?

1140 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors je reçois, comme je vous dis, on est dans la période de recevoir les suggestions et vos inquiétudes et vos opinions et je reçois vos interrogations, monsieur Thivierge.

1145 **Mr. ERIC THIVIERGE:**

Thank you very much.

**LA PRÉSIDENTE:**

1150

Merci beaucoup.

**M. RANDY POLSON:**

1155 Ça conclut pour Timiskaming First Nation. Je pense qu'on avait une autre place sur l'agenda mais nous sommes finis à ça. Notre présentation pour le Timiskaming First Nation...

**LA PRÉSIDENTE:**

1160

Oui, c'est terminé?

**M. RANDY POLSON:**

C'est terminé.

1165

**LA PRÉSIDENTE:**

Ah, O.K.

1170

**M. RANDY POLSON:**

Merci, madame.

**LA PRÉSIDENTE:**

1175

Je vous remercie de votre participation.

J'appellerais, attendez, je veux juste vérifier l'heure qu'il est. Je pense que je vais faire une petite pause de peut-être une dizaine de minutes pour permettre de se délier les jambes un peu. Il va rester deux intervenants qui vont suivre. Merci.

1180

**SUSPENSION**

**REPRISE DE L'AUDIENCE**

1185

**LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous demanderais de vous rapprocher, nous allons reprendre l'audience. Alors je vais appeler les prochains intervenants, excusez-moi deux petites secondes, pour le COMAXTEM messieurs Jocelyn Gingras, Luc Bergeron et Raymond Gagnon, s'il vous plaît. Alors, bienvenue messieurs. Vous devez être contents d'arriver. On a déjà entendu parler de vous aujourd'hui! Alors, bienvenue à la Commission. Alors, nous vous écoutons.

1190

**M. LUC BERGERON:**

1195

Merci beaucoup, madame. Nous nous permettons de vous saluer, Madame la présidente et Monsieur le commissaire.

**LA PRÉSIDENTE:**

1200

Merci.

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

1205

Bonsoir!

**M. LUC BERGERON:**

1210

Il nous fait plaisir d'être avec vous ce soir. Effectivement moi, je suis arrivé seulement ce soir parce que cet après-midi, j'étais pas disponible, mais c'est vrai qu'on a entendu parler de COMAXTEM. On va vous en parler brièvement et si vous avez le goût, comme vous le faites d'habitude, vous pourrez nous questionner et on vous répondra au meilleur de notre connaissance.

1215

Les deux personnes qui ont précédé au niveau de la Société de développement du Témiscamingue vous ont expliqué d'où on provient. C'est d'une naissance de deux paternels, je pense bien, la MRC du Témiscamingue et la SDT qui ont dit: "On va mettre un comité en place pour maximiser les retombées économiques". Ça, c'est notre rôle et c'est dans ce sens-là que nous allons développer un petit peu le bref Mémoire que nous présentons pour ensuite mieux répondre à vos questions.

1220

**LA PRÉSIDENTE:**

1225

Je vous interromps d'abord juste pour les transcriptions. Vous pouvez vous nommer un après l'autre pour que madame puisse vous identifier.

**M. LUC BERGERON:**

1230

Moi, je suis Luc Bergeron. Je suis le président de COMAXTEM.

**LA PRÉSIDENTE:**

Oui.



1235 **M. RAYMOND GAGNON:**

Oui, Raymond Gagnon, consultant COMAXTEM.

1240 **M. JOCELYN GINGRAS:**

Jocelyn Gingras, consultant et agent de chantier pour COMAXTEM.

1245 **LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors, nous vous écoutons.

1250 **M. LUC BERGERON:**

Alors nous allons partager la lecture juste pour que ce soit plus agréable pour vous à vos oreilles d'entendre des voix différentes! Alors c'est un mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le Comité de maximisation des retombées économiques des projets majeurs au Témiscamingue.

1255 En préambule, permettez-nous de vous saluer, Madame la présidente, Monsieur le commissaire qui êtes membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ainsi que le personnel de la Société d'Hydro-Électricité La Régionale incorporée, principale concernée dans cette audience et finalement, nous voulons saluer l'ensemble des intervenants.

1260 (LECTURE DU MÉMOIRE).

**M. RAYMOND GAGNON:**

Alors au niveau des impacts en page 3:

1265 **«Au-delà des retombes monétaires quantifiables» --**

d'ailleurs, la SDT dans son document avait présenté les éléments de base là-dessus et en annexe, on a également des éléments pour supporter ces points-là.

(LECTURE DU MÉMOIRE)

1270

**M. LUC BERGERON:**

En *Conclusion*, madame la présidente...

1275 (LECTURE DU MÉMOIRE).

Et vous avez juste pas dans vos documents qu'on a dû rajouter une des annexes aujourd'hui, que vous avez ces annexes, sinon on pourra s'assurer que vous les ayez, toutes les

1280 annexes requises qui démontrent en rapport avec la question que vous posiez tantôt au président de la SDT les preuves de retombées économiques avec le projet que nous avons actuellement en cours avec Hydro-Québec et Rapides- des-Quinze.

(LECTURE DU MÉMOIRE PAGE 4, AVANT DERNIER-PARAGRAPHE)

1285 Un renseignement qui n'apparaît à nulle part, sauf dans un document dont je vous parlerai un petit peu tantôt, qui est par rapport aux Autochtones, les efforts que COMAXTEM fait ou a faits pour contribuer à faire que les Autochtones puissent avoir leur carte de santé et sécurité. Alors ça prend des cours en anglais ou en français et ça, ç'a été fait au moins pour Timiskaming First Nation à Notre-Dame-du-Nord, et on l'avait offert également à Long Point à Winneway.

1290 (LECTURE DU MÉMOIRE DERNIER PARAGRAPHE, PAGE 4)

1295 Et je vous prierais, c'est sûr que vous avez peut-être ça entre vos mains, le numéro 159, c'est le rapport d'audiences publiques qui avait été fait à Saint-Eugène-de-Guigues pour Rapides-des-Quinze avec madame, une de vos collègues sans doute, madame Claudette Journault.

**LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1300

**M. LUC BERGERON:**

1305 Et je vous prie de référer aux pages 17 à 21. Dans ce rapport-là, je trouve intéressant de vous le signaler parce que madame Journault, on avait pris plus de temps et de la documentation un peu plus pour faire connaître le rôle de COMAXTEM et aussi dans les travaux que nous accomplissions, étions prêts à accomplir à ce moment-là, en aval que nous avons faits avec Hydro-Québec, et en amont et en aval que nous avons faits avec Hydro-Québec.

1310 Alors ce document ici peut contribuer à éclairer plus loin qu'est-ce que nous allons apporter ce soir.

**LA PRÉSIDENTE:**

1315 Toutes les commissions sont indépendantes mais bien sûr, on s'alimente de toute l'expérience déjà de notre institution ou de nos collègues.

**M. LUC BERGERON:**

1320 Alors, c'est ça, je voulais vous y référer. En *Recommandations*, Madame la présidente.  
(LECTURE DU MÉMOIRE PAGE 5).

1325 Nous vous souhaitons une joyeuse réflexion et je vous laisse aussi, vous réfère aux annexes 7b) et 7c) qui sont la comptabilisation des sommes ou des retombées économiques sur le plan finance depuis deux ans avec Rapides-des-Quinze, qui donnent les réponses aux questions que vous avez formulées tantôt.

Je vous remercie beaucoup, Madame la présidente, et monsieur Bouchard.

**LA PRÉSIDENTE:**

1330

Je vous remercie. Vous dites aussi que vous avez rajouté deux annexes?

**M. LUC BERGERON:**

1335

Oui. Il faudrait voir, en fait, il manquait une annexe, un bulletin d'information...

**LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1340

**M. LUC BERGERON:**

... qu'il nous était pas possible de l'envoyer par fax. Donc j'ai une copie du mémoire. On le soulignait mais il était pas en annexe.

1345

**LA PRÉSIDENTE:**

O.K. Alors merci.

1350

**M. LUC BERGERON:**

Nous vous le fournirons tantôt.

**LA PRÉSIDENTE:**

1355

Oui. De toute façon, nous allons prendre connaissance de l'ensemble des documents qui vont être déposés aujourd'hui ou plus tard aussi au cours des audiences.

1360 J'aimerais savoir qui fait partie de COMAXTEM, quel genre de personnes, quel genre d'entreprises font partie de COMAXTEM actuellement?

**M. LUC BERGERON:**

1365 Les membres du Conseil d'administration sont au nombre de dix-sept, dont un siège, on en parlé un peu tantôt...

**LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1370

**M. LUC BERGERON:**

... est réservé pour la communauté autochtone. Nous comprenons que c'est pas facile pour eux de remplir ce siège. Les seize autres sont de provenance de l'ensemble du Témiscamingue, de toute allégeance en termes de travail économique et les gens d'entreprises, les gens à caractère communautaire, social, des présidents d'organismes.

1375

Monsieur Gagnon qui vous a parlé tantôt ici est membre officiel de COMAXTEM. Alors on en a plusieurs comme ça. On a seize personnes qui nous proviennent de l'ensemble de notre milieu.

1380

**LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est possible de déposer à la Commission une liste des personnes qui font partie, qui sont membres du Conseil d'administration...

1385

**M. LUC BERGERON:**

Sûrement, madame.

1390

**LA PRÉSIDENTE:**

... de COMAXTEM?

1395

**M. LUC BERGERON:**

Sûrement.

**LA PRÉSIDENTE:**

1400

Parfait. Et ça, ç'a été créé dans le fond, c'était, suite à ce que j'ai cru comprendre des documents qui ont été déposés, une expérience pilote qui a été entreprise au moment du projet du barrage des Quinze?

1405

**M. LUC BERGERON:**

Il y avait -- si vous me permettez?

**LA PRÉSIDENTE:**

1410

Oui.

**M. LUC BERGERON:**

1415

Il y a eu un Bureau d'audiences publiques à Béarn dans le dossier...

**LA PRÉSIDENTE:**

1420

A Béarn aussi, oui.

**M. LUC BERGERON:**

... dans le dossier Céd'Or...

1425

**LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

**M. LUC BERGERON:**

1430

Et à ce moment-là, les commissaires, le président ou la présidente qui était là et les commissaires ont suggéré aux gens du Témiscamingue, à la MRC et à la SDT de mettre sur pied un comité dont la responsabilité première serait d'accueillir les entreprises qui viennent chez nous. C'est sûr que les contrats ne sont pas tous obtenus par des entreprises de chez nous. Donc, puis tant mieux, on a des entreprises qui viennent d'ailleurs.

1435

1440

Donc de bien les accueillir, d'être bien prêts aussi à fonctionner avec eux, leur offrir les services dont nous disposons au Témiscamingue. L'exemple concret que monsieur le président de la SDT donnait tantôt par rapport aux toilettes chimiques peut se multiplier dans beaucoup d'autres domaines. Il y a beaucoup de services dont nous pouvons disposer au Témiscamingue et offrir aux entreprises, au lieu que ces personnes-là se demandent: "Où est-ce que je vais pouvoir obtenir tel service?". Bien, on les en informe.

1445 On a donc un répertoire pour les entreprises t\_ès t\_ès monté sur ordinateur. Et nous avons aussi tous les autres services en termes d'achat que les entreprises peuvent à ce moment-là tout de suite avoir recours, via l'agent de chantier, comme Jocelyn faisait, fait avec Rapides-des-Quinze, bien tout de suite avoir recours à nos services pour pouvoir, en termes de trois, sur trois paliers qu'on pourrait dire, les achats, les emplois et les sous-contrats.

1450 Alors c'est dans ce sens-là que, partant de cette recommandation qui avait été faite par les officiers du BAPE à ce moment-là, la MRC et la SDT ont mis sur pied ce comité de maximisation.

**LA PRÉSIDENTE:**

1455 Etes-vous en train de nous dire qu'on avait eu une bonne suggestion?

**M. LUC BERGERON:**

1460 Elle est très bonne, madame, elle est très t\_ès bonne! Et elle était vraiment arrivée à propos aussi.

**LA PRÉSIDENTE:**

1465 Oui. Maintenant, j'aimerais vous demander. Comment ça fonctionne dans le quotidien? C'est-à-dire que vous, vous avez un mandat qui a été donné par la MRC, par la Société de développement. Ce mandat-là, vous vous êtes réunis, vous avez un Conseil d'administration. Vous faites un certain travail. Avec le promoteur, comment ça fonctionne?

1470 Est-ce que le promoteur vous soumet: "Voici. Moi, je dois, dans telle phase de construction, voici les matériaux que j'ai besoin d'acheter. Voici le nombre d'employés, le type d'emploi. Quels sont les contrats que je vais devoir aller chercher en termes avec les sous-contractants?"

1475 Comment ça se passe avec le promoteur pour ce qui est d'évaluer ces besoins-là et pour vous donc, vous permettre à vous de pouvoir maximiser ces retombées-là pour la région?

**M. LUC BERGERON:**

1480 L'exemple le meilleur, le plus concret, c'est celui que nous avons vécu avec Hydro-Québec. Tout d'abord, il y a eu signature d'une entente dont vous avez copie.

**LA PRÉSIDENTE:**

1485 Oui.

**M. LUC BERGERON:**

1490 Dans cette entente, il était convenu que COMAXTEM serait le guichet unique. Et Hydro-  
Québec acceptait, c'était peut-être une première, je sais qu'il y avait eu quelque chose de  
semblable à Sainte-Marguerite, mais c'était une première pour chez nous ou l'Abitibi-  
Témiscamingue d'avoir des clauses incitatives dans les appels d'offres qui permettaient à des  
contracteurs de pouvoir, c'était payant pour Hydro-Québec, mais payant aussi pour le  
1495 contracteur, de pouvoir, s'il démontrait qu'il procédait à des achats chez nous, des emplois chez  
nous, les résultats que vous avez à la fin, à ce moment-là automatiquement, Hydro-Québec  
remettait une certaine somme, un pourcentage de ces sommes-là. Donc c'était payant, c'est  
payant pour le contracteur.

1500 Et là à ce moment-là, nous, ça nous permet aussi d'être en contact immédiat avec les  
divers contracteurs possibles. Parce qu'il y a toujours visite de chantier lorsqu'un tel travail doit  
être fait. Nous, à ce moment-là, on avait toujours l'autorisation avec Hydro-Québec de faire une  
présentation de COMAXTEM et des services que nous étions en mesure de mettre sur la table. Et  
à ce moment-là, les entreprises qui sont là se disent: "Si moi, j'ai le contrat, bien j'ai tout de suite  
une porte d'entrée pour aller chercher les services" dont je vous ai parlé tantôt.

1505 En gros, c'est le fonctionnement.

**LA PRÉSIDENTE:**

1510 Mais j'imagine qu'avec cette façon de fonctionner, vous êtes aussi contraint aux règles  
soit de la construction, les règles d'appel d'offres ou les règles existantes en termes de  
compétition aussi ou de concurrence.

1515 Et donc, ce que vous discutez jusqu'à maintenant avec La Régionale pour le projet  
d'Angliers, est-ce que déjà l'entente, elle est signée ou est-ce qu'elle est en train de se travailler,  
ou est-ce qu'elle sera similaire ou différente de ce que vous avez fait avec Angliers, avec Hydro-  
Québec ou avec Béarn?

**M. LUC BERGERON:**

1520 Nous avons eu une rencontre, il me semble c'est en avril 2002, avec monsieur Coolican  
et un monsieur Roch, Jean Roch, et à ces personnes-là, nous avons expliqué ce que nous  
étions, ce que nous étions en mesure de faire. Et tout de suite, spontanément, ces gens-là ont  
dit... puis on avait présenté aussi l'entente que nous avons réalisée avec Hydro-Québec, et  
1525 monsieur Coolican a dit: "Nous voulons réaliser quelque chose d'analogue".

Mais là, on n'a rien établi. On n'a rien de signé encore mais c'est une volonté de le faire.

**LA PRÉSIDENTE:**

1530

Dans les situations avec, entre autres, pour pas parler de Béarn puisque c'est après, mais avec Rapides-des-Quinze et Hydro-Québec, est-ce que vous avez signé avant le début des chantiers votre entente?

1535 **M. LUC BERGERON:**

Oui. On a signé l'entente...

1540 **LA PRÉSIDENTE:**

Avant l'autorisation du décret ou après?

1545 **M. LUC BERGERON:**

Avant que les travaux débutent, le 8 février, déjà notre entente était convenue. Après cette entente-là avec Hydro-Québec, nous avons signé une autre entente que vous n'avez pas, parce qu'on n'a pas jugé pertinent de la mettre. Peut-être que ça aurait pu être utile.

1550 Nous avons une entente avec cinq CLD de la région parce qu'Hydro-Québec, dans le cas de Rapides-des-Quinze, veut faire affaire avec la région 08. Il y a donc cinq CLD dans la région 08 et nous, comme guichet unique, avons une entente avec ces cinq CLD-là pour assurer que leurs entreprises soient bien informées, soient au fait lorsque les contrats allaient ouvrir.

1555 Alors c'est le fonctionnement aussi qu'on avait avec le reste de la région.

**LA PRÉSIDENTE:**

Ça, du moment où on dit où ça fonctionne...

1560 **M. RAYMOND GAGNON:**

Peut-être que je pourrais compléter?



**LA PRÉSIDENTE:**

1565

Oui, allez-y, monsieur.

**M. RAYMOND GAGNON:**

1570

Simplement rajouter ceci. C'est que dans le cadre de ces éléments-là comme ça, on sait que nos entreprises ne peuvent pas offrir toute la gamme de services qui peuvent être demandés lors de tels contrats.

1575

Alors c'est pourquoi la recherche au niveau régional était une préoccupation première et l'entente que monsieur Bergeron vient de mentionner nous a aidés beaucoup dans ce sens-là pour arriver puis consolider.

1580

Il y a eu des éléments de partenariats aussi qui ont été possibles. Les entreprises qui venaient de l'extérieur étaient bien reçues et arrivaient bien aussi là. Ça fait que c'était des éléments très probants. Je voulais aussi rajouter un autre élément.

1585

C'est que dans la foulée des différents dossiers sur lesquels on a travaillé, il y en a eu un entre autres, c'était au niveau des travailleurs pour l'obtention de la carte de travailleur.

1590

Ce qui arrivait, c'est que nos gens d'ici étaient obligés d'aller passer leur carte à Val d'Or, que ce soit de Témiscamingue sud, Ville-Marie ou de, le bureau-centre était Val d'Or. Et des démarches, des représentations et un dossier a été monté puis finalement depuis près d'un an, le ministère vient ici même à Ville-Marie pour une journée d'audience par mois pour recevoir, donner de l'information aux travailleurs et également ceux qui veulent passer leur carte, ils peuvent la passer directement ici, au lieu d'avoir à se payer un voyage de trois heures pour monter là-bas. Alors ça, c'est un des gros points qui a été obtenu.

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

1595

J'aurais peut-être une demande de précision. A la page 2 de votre mémoire, vous parlez que:

1600

**«Un projet comme celui de La Régionale permettra à la communauté locale de bénéficier des richesses présentes sur le territoire afin de disposer des moyens permettant de garder notre main d'oeuvre dans notre région et de mettre fin à l'exode des jeunes grâce au financement d'actions structurantes.».**

A quoi vous faites allusion en termes d'actions structurantes?

1605 **M. LUC BERGERON:**

Je vais laisser monsieur Jocelyn...

1610 **M. JOCELYN GINGRAS:**

On parle encore du développement durable et multiple. On sait que ce genre de projet-là, on croit que ça respecte l'environnement, ça respecte la personne et ça a une incidence économique et devraient découler de ça de nouveaux contrats, de nouvelles expertises.

1615 Lorsque les gens ont besoin de nouvelles cartes de compétence au niveau de nos professionnels, de nos techniciens en génie civil ou n'importe, ces gens-là vont étudier à l'extérieur et ne reviennent pas.

1620 Donc c'est un moyen pour nous de mettre fin à l'exode des jeunes parce qu'il y a quand même des corps de métiers que ces jeunes-là reviennent en région. Et on a vu le cas l'an dernier à la centrale de Rapides-des-Quinze, des jeunes qui ont eu la possibilité de revenir au Témiscamingue et même de partir de l'Abitibi et de revenir dans leur région.

1625 **M. LUC BERGERON:**

Nous avons un exemple concret de ce que Jocelyn vous mentionne à Tembec particulièrement à Témiscamingue. On a vraiment là quelque chose de fort et solide sur le plan structural, sur le plan financement.

1630 Alors quand un jeune de là, de ce milieu-là et même du nord du Témiscamingue va faire une étude en ingénierie quelconque et qu'il revient à Tembec, il a souvent eu l'occasion de travailler l'été à Tembec, il a toujours un emploi. Donc voyez-vous, le retour des jeunes grâce à quelque chose de bien structuré.

1635 Et c'est ça, ça, ça nous aiderait puis si on en avait beaucoup plus de ça, monsieur Bouchard, ça nous aiderait beaucoup parce que nos jeunes, quand on parlait de matière grise tantôt, tant mieux quand on peut en accueillir de d'autres régions mais les nôtres, nos matières grises, s'en vont. C'est par milliers que nos jeunes sont un peu partout.

1640 C'est pas grave qu'ils aillent aider ailleurs, c'est même bien. Mais on aurait besoin d'aide de ces matières grises là chez nous. Ils sont bien formés en plus et c'est nous qui les avons formés au départ.

**LA PRÉSIDENTE:**

1645

En annexe d'ailleurs, on retrouve les données jusqu'à maintenant des retombées dont vous nous faites part. Ils sont quand même inférieurs. Ils sont tous inférieurs à 60% qui était l'objectif même pour Rapides-des-Quinze.

1650

J'aimerais savoir, et je rajoute à ma question aussi, dans le contexte où il y a quand même beaucoup de projets qui sont en train de se faire, qui sont sur la table, est-ce que le fait que plus il y a de projets, on a tendance à penser plus qu'à un moment donné, il va y avoir une certaine saturation sur la disponibilité des personnes et des entreprises ou des possibilités?

1655

Alors dans ces deux contextes-là, c'est-à-dire le résultat jusqu'à maintenant de Rapides-des-Quinze ainsi que le cumul de tous ces projets-là, est-ce que vous croyez que l'objectif du promoteur de 60% est réalisable de retombées locales?

**M. JOCELYN GINGRAS:**

1660

En fait de retombées locales, je pense que c'est réalisable. Je pense que l'an dernier, lorsqu'on a fait une vérification au niveau des emplois au mois de novembre en ce qui a trait à l'entrepreneur général de la centrale Rapides-des-Quinze, sur 99 travailleurs, c'est un chantier en période de pointe de cent trente quelques travailleurs et sur 99 travailleurs de la construction, il y en avait 66 du Témiscamingue. Donc ça générerait. On sait que ces gens-là travaillent à 1 000 \$ au moins par semaine, c'est cinquante heures mais ces données-là ne sont pas incluses en annexe.

1665

On a seulement le 2 millions de retombées locales uniquement en territoire témiscamien d'avril à novembre. Donc on oublie presque 240 000 \$ par mois sur une période de huit mois et donc pour nous, ça aurait été un indice important pour dire oui, il y a des gens de la région qui sont revenus puis ils peuvent travailler au Témiscamingue.

1670

Et je pense que tous les gens qui avaient des cartes de compétence dans leurs corps de métiers respectifs ont eu la chance d'y travailler et ç'a été priorisé par l'entrepreneur.

1675

**LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais vous entendre aussi, ç'a été discuté aujourd'hui, sur l'ensemble de ces retombées-là, la place de la communauté autochtone par rapport, je parle en termes de retombées d'emplois ou d'entreprises autochtones.

1680

Est-ce que c'est quantifiable pour vous jusqu'à maintenant? Est-ce qu'il y a une problématique qui ferait que les objectifs ne sont pas atteints sur cet aspect-là de votre mandat?

1685

**M. JOCELYN GINGRAS:**

1690 Avant moi, il y avait eu des démarches entreprises avec un autre consultant du COMAXTEM qui était monsieur Marc-André Alain. Il y avait des rencontres avec la communauté autochtone, entre autres, de First Nation. Et on sait qu'il y a eu monsieur Léon Carrière du Conseil de Témiscamingue qui est venu à plusieurs rencontres portant sur les mesures d'atténuation.

1695 Il y a quand même la problématique des cartes de compétence, des cartes de construction qui fait qu'il y a pas moins de travailleurs que la communauté blanche. Mais dans la mesure du possible, on fait, on intervient, on demande des services de la communauté autochtone.

1700 Entre autres un exemple. Des recherches archéologiques dont l'assistant était un Autochtone et un entrepreneur du Conseil de bande qui était en dynamitage qui a fait des travaux de dynamitage, des travaux de forage sur le chantier. Mais lorsqu'on demande des cartes, que c'est régi par la Commission de la construction du Québec, bien c'est plus difficile.

**M. LUC BERGERON:**

1705 Excusez. Vraiment la difficulté n'est pas au niveau de la Nation, je pense. C'est au niveau du fonctionnement. Mais vous allez le voir avec vos collègues, madame Journault antérieurement qui relève le problème. C'est le fait que nos gens, quand je dis nos gens, c'est tout le monde d'ici, puissent relativement facilement obtenir les cartes nécessaires.

1710 Alors un Autochtone ou un Allochtone qui irait, qui va pour avoir de l'emploi, s'il n'a pas les cartes, il ne peut pas entrer, que ce soit l'un ou l'autre. Nous avons là une difficulté.

1715 Alors ce que Raymond soulevait tantôt à au moins la possibilité que quelqu'un vienne faire passer des examens à Ville-Marie, déjà ç'a été une aide. Mais c'est loin d'être suffisant pour l'accès de notre monde qui voudrait se former.

1720 Leur grand problème est le problème de formation. Alors ce qui fait qu'au niveau d'un bassin qui est plus large que le Témiscamingue, les gens qui sont de l'extérieur du Témiscamingue ont plus d'ancienneté, question syndicale, et c'est eux qui viennent prendre souvent les tâches chez nous, quoiqu'à un moment donné, il y en a plus. Donc on en a 66 sur 99 là, ce qui est très bon.

1725 Mais on en a d'autres aussi qui pourraient travailler mais qui n'ont pas eu la possibilité d'avoir leur formation, les cartes nécessaires. On vit un problème.

**LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce que vous pensez que le cumul des projets va permettre plus d'ouverture concernant les cartes et l'expérience et les règles auxquelles vous vous devez de...

1730

**M. LUC BERGERON:**

Dans le rapport de madame Journault, il est recommandé que le ministère du Travail envoie une personne au Témiscamingue, directement reliée au ministère du Travail pour aider à solutionner ce problème. Je ne sais pas ce que vous allez recommander, vous, mais ce serait le fun d'avoir un appui là-dessus.

1735

**LA PRÉSIDENTE:**

Mais jusqu'à maintenant, vous avez pas eu de résultats suite à ça?

1740

**M. LUC BERGERON:**

Non.

1745

**LA PRÉSIDENTE:**

Autrement dit, depuis le rapport de Rapides-des-Quinze sur ces aspects-là, il n'y a pas eu beaucoup d'évolution?

1750

**M. LUC BERGERON:**

Non, madame.

1755

**LA PRÉSIDENTE:**

Et donc vous, vous êtes encore pris avec cette problématique-là, je parle de cet aspect-là pour maximiser les retombées au niveau de l'emploi puis de la formation?

1760

**M. LUC BERGERON:**

Oui.

**M. JOCELYN GINGRAS:**

1765

Mais concernant le cumul des projets, on croit que ça pourrait faire revenir beaucoup de jeunes de la construction qui sont actuellement dans la région de Toronto et qui n'ont pas de carte. Donc il y a des semaines dans l'année où est-ce que les bassins sont vides et là, la CCQ dit O.K.,

1770 les bassins sont vides. Là, les gens peuvent se présenter et ont accès à obtenir leur formation pour l'obtention de leur carte.

1775 Et c'est à ce moment-là que ces gens-là reviennent et c'est à ce moment-là que le cumul peut se faire, que ces gens-là vont pouvoir revenir en région, même si c'est dans d'autres projets que les projets hydroélectriques, ne serait-ce que pour travailler pour un entrepreneur en construction.

**M. RAYMOND GAGNON:**

1780 Et dans le cadre justement de demandes supplémentaires ou d'offres d'emploi supplémentaires, on prend le projet Eastmain dans le Grand Nord, alors on a vraiment un exemple. La région 10 est dépourvue de travailleurs actuellement et pour arriver puis ouvrir les bassins, ils n'ont pas la possibilité actuellement de le faire tant et aussi longtemps qu'ils ont pas des preuves suffisantes. Alors la CCQ tient fort à ce niveau-là.

1785 Il y a des grosses démarches qui sont faites actuellement et il y a un comité sur pied pour arriver puis établir des stratégies pour finalement permettre que des ouvertures soient faites à ce niveau-là. Parce que je veux dire, si c'est tranché, c'est tranché.

1790 Alors aussitôt, nous, on nous revire le même point toujours: "Bien là, en avez-vous des emplois à offrir?" Bien là, je veux dire, c'est tant que t'es pas rendu au chose, tu l'as pas. Il faut que tu aies commencé puis là, quand tu as commencé, c'est trop tard. Ça fait qu'il y a un gros jeu de négociation à faire à ce niveau-là.

**LA PRÉSIDENTE:**

1795 Est-ce que vous avez déjà entrepris des discussions avec la CCQ sur cet aspect-là?

**M. RAYMOND GAGNON:**

1800 Oui. Ce que je pourrais dire, c'est qu'au niveau régional de la région, il y a le COMAXAT qui regroupe les différentes MRC de la région, les cinq MRC de la région, ainsi que d'autres représentants, et des démarches sont faites là. COMAXTEM siège sur le COMAXAT.

1805 Alors on se trouve à être reliés de cette façon-là et il y a un comité qui est sur pied présentement pour essayer d'établir des stratégies avec la CCQ pour ouvrir des bassins.

**LA PRÉSIDENTE:**

1810 Alors si en fait, je me fie un peu à ce que vous nous dites dans le mémoire, ce qui a été  
fiat, ce qui a été proposé par le promoteur, ce qui a été fait aux Rapides-des-Quinze, j'allais vous  
poser la question, qu'est-ce qu'il y aurait à améliorer? Et entre autres, c'est un des aspects sur  
toute la question des cartes de travail puis la possibilité aux gens sur place, qu'ils soient  
Allochtones ou Autochtones, d'avoir accès plus facilement à ce travail-là.

1815 **M. RAYMOND GAGNON:**

Puis tant qu'il y a de l'incertitude, c'est toujours difficile à faire des pressions auprès des  
organismes. Alors quand on arrive avec des contrats de travail, alors là, je veux dire d'aller de  
l'avant, c'est beaucoup plus facile.

1820

**LA PRÉSIDENTE:**

Je connais un peu comment ça fonctionne quand même mais juste pour revenir à ce que  
vous avez dit tout à l'heure. Autrement dit quand le bassin d'employés qui ont la compétence et  
1825 les cartes voulues pour un projet, par exemple, vous avez épuisé ce bassin-là, d'ailleurs restons  
au Québec, c'est que, par exemple, des gens qui viendraient de l'Ontario ou d'ailleurs auraient  
priorité avant ceux qui n'ont pas encore accumulé le nombre d'heures dans la région, par  
exemple, ou qui auraient la formation? Je voudrais juste bien comprendre.

1830 **M. RAYMOND GAGNON:**

C'est pas tout à fait comme ça qu'il faudrait le cerner.

**M. JOCELYN GINGRAS:**

1835

Ça me permettrait, ce que je voulais dire, c'est que nos gens du Témiscamingue qui sont  
à l'extérieur, qui ont quitté la région peuvent revenir ici.

**LA PRÉSIDENTE:**

1840

Je comprends, c'est beau. Je pensais que vous vouliez me dire que partout ailleurs, ils  
avaient la possibilité avant, une fois que le bassin ici est rempli comme ça, avant même qu'il y ait  
de nouveaux travailleurs qui puissent s'intégrer à accumuler le nombre d'heures exigible pour les  
cartes.

1845

**M. JOCELYN GINGRAS:**

Non. L'objectif, c'est vraiment de faire revenir les jeunes de notre région.

1850 **LA PRÉSIDENTE:**

Les jeunes de la région, je vous comprends bien. Alors je vous remercie infiniment de votre participation.

1855 **M. LUC BERGERON:**

Merci beaucoup, Madame la présidente et monsieur Bouchard. Au revoir.

1860 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'appellerais le prochain intervenant, une intervention verbale, monsieur Michel Belhumeur, s'il vous plaît.

1865 Bonjour, monsieur Belhumeur.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Bonjour, madame.

1870 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous vous écoutons.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

1875 Moi, j'ai juste à dire que moi, je reste dret dans le bassin. J'ai un chalet ici. Il y a trois maisons là, s'ils font ça, qui vont se faire inonder puis moi, j'en suis un, O.K.

**LA PRÉSIDENTE:**

1880 Mais quelles maisons? C'est à quel niveau? Vous êtes juste avant la Baie Miller, dans le bassin?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

1885 Je suis dret en bas de la côte à Tee Lake, le lac Talé. Je suis dans le réservoir entre la *dam* ici puis la *dam* à Joannie ou...



**LA PRÉSIDENTE:**

1890

Au lac Talé?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

1895

Oui, oui, oui. Je suis plus proche de vous du lac. Je suis bâti, on a bâti là, j'étais à soixante pieds. Là, je suis rendu que j'ai l'eau à peu près à dix pieds en avant de chez nous.

**LA PRÉSIDENTE:**

1900

C'est suite, ça fait combien de temps que ça a changé comme ça?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

1905

Mon père a bâti ça en 1944 peut-être. Ça fait depuis ce temps-là, ils ont bâti les dams. Ça fait une secousse qu'on est établis là.

**LA PRÉSIDENTE:**

1910

Mais depuis, donc depuis à peu près 1944, ces changements-là ont été, le niveau a monté de beaucoup?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

1915

Bien l'eau, elle continue à monter. Bien quinze pieds peut-être jusqu'à date. Si ça continue, bien moi, d'où je suis rendu, j'ai des pins rouges, c'est pas juste les pins puis la place que j'ai là. C'est tous les poissons qu'il y a dans la rivière là, ça vient dans le lac Talé pour frayer. C'est une frayère de perchaude, doré, achigan, poisson blanc, l'esturgeon, corégone. Il y a tout, de la barbotte, de la carpe. Il y a toutes sortes de poissons là. Ils viennent tous frayer dans ce bassin-là parce que c'est nourri par des sources.

1920

S'ils font ça, ils vont faire une rivière partir, ça va être pareil comme la *dam* icitte, ça va passer une rivière en avant de chez nous.

1925

Moi, j'ai appliqué pour acheter le terrain du ministère. Ils m'ont dit qu'ils vont me le vendre mais sous condition que si je passe à l'inondation, je suis pas couvert. C'est bien beau de savoir ça là.

1930

Moi, la question, qu'est-ce que c'est qu'ils vont faire avec moi? Qu'est-ce que c'est qu'ils vont faire avec mes voisins? J'en ai deux autres, moi, qui restent là. Ici, il y a une madame qui a dépensé 50 000 \$ sur sa maison, elle a bâti sur le bord du lac. Elle aussi va passer à l'eau.

**LA PRÉSIDENTE:**

Mais je veux comprendre le lac Talé où il est situé, il y a une *dam* qui passe...

1935 **M. MICHEL BELHUMEUR:**

Juste en bas de la grosse côte. La première grosse côte quand vous sortez du village icitte. Entre Saint-Eugène puis icitte.

1940 **LA PRÉSIDENTE:**

En avant des Rapides-des-Quinze?

1945 **M. MICHEL BELHUMEUR:**

1945

Je suis en avant des Rapides-des-Quinze sur ce bord icitte puis entre Saint-Eugène puis le Rapides-des-Quinze, c'est le lac Talé. Ça fait que là, ils ont rebâti les digues au bout du lac chez nous. Ils ont été rebâtir de, je pense c'est dix pieds de haut plus haut qu'il était avant puis trente, trente, quarante pieds de large. Ils ont bâti ça en cas que ça casse. Si ça casse, je me ferai pas inonder.

1950

**LA PRÉSIDENTE:**

C'est beau. Continuez. Moi, je vais regarder où c'est.

1955

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

C'est bien beau de me faire inonder mais l'eau s'en ira pas à Saint-Eugène parce que le bassin Saint-Eugène est encore plus bas que chez nous.

1960

**LA PRÉSIDENTE:**

Le lac Pigeon?

1965 **M. MICHEL BELHUMEUR:**

Non, c'est l'autre bord. C'est en allant à Saint-Eugène. Regardez, l'île que vous voyez entre les deux grandes côtes, c'est la première côte, c'est ça. Le lac Talé est juste à côté. Regardez le barrage puis descendez un peu.

1970

Ç'a pas rapport avec le petit pont vert qu'il y a icitte pantoute, c'est un autre lac.

**LA PRÉSIDENTE:**

1975 Alors il y a le lac Pigeon?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Non, non. Ça, c'est de l'autre bord de la *dam*, ça. Regardez entre Saint-Eugène...

1980

**LA PRÉSIDENTE:**

Où, à gauche?

1985

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Bien oui, sur ce bord icitte en s'en allant. C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE:**

1990

On va prendre juste une petite minute pour juste bien situer de quoi on parle, s'il vous plaît. Ah O.K., celui-là ici.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

1995

Oui, icitte en avant. C'est juste un réservoir.

**LA PRÉSIDENTE:**

2000

Je voulais juste voir où c'était.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2005

Oui. C'est un gros lac mais c'est un réservoir pour eux autres. C'est juste un réservoir d'eau. Mais moi, je vais me faire inonder si l'eau monte encore plus haut.

**LA PRÉSIDENTE:**

2010

Et ça, est-ce que ça a changé beaucoup depuis les aménagements qui ont été...

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Bien, l'eau a monté.

2015

**LA PRÉSIDENTE:**

... faits à Rapides-des-Quinze?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2020 On était bâtis peut-être cent pieds du lac quand mon père a bâti en 1944, 45. Là, je suis rendu à, comme j'ai fait un mur de ciment pour retenir l'eau, autrement, je l'aurais comme dans la cave ou presque. Le mur, ça retient l'eau parce que ça se fait laver par les vagues tout le temps. Puis là, je suis rendu à dix pieds de l'eau.

2025 **LA PRÉSIDENTE:**

O.K. Je comprends.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2030

Je peux pas reculer pantoute, moi là.

**LA PRÉSIDENTE:**

2035

Et là, votre inquiétude, c'est que...

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Bien, que c'est qu'ils vont faire avec moi? Je vais passer à l'eau bien vite?

2040

**LA PRÉSIDENTE:**

Et les changements qu'il y a eus, vous parlez qu'il y a eu des changements à partir de 1944. Mais est-ce qu'il y en a des récents?

2045

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Des récents, l'eau, comme les dernières quatre, cinq années, l'eau a descendu. Ça fait que tu vois les poissons morts, de temps en temps, tu vas en trouver parce que c'est plein plein de poisson chez nous. T'sais, c'est épouvantable comment qu'il y en a du beau poisson. C'est plein. C'est un réservoir puis là, ils vont faire une rivière avec. Il y aura plus de frayère. Moi, j'aurai plus de chez nous.

2050

C'est pourquoi? Il y en a dix-sept qui vont faire une couple de mille piastres là? Puis moi chez nous?

2055

**LA PRÉSIDENTE:**

Mais ça, vous me parlez de Hydro-Québec et du projet de Hydro-Québec là?

2060

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Oui, c'est ça, les projets, La Régionale puis tout ça.

2065 **LA PRÉSIDENTE:**

Mais avec La Régionale, le projet d'Angliers ou celui d'Hydro-Québec et de Rapides-des-Quinze?

2070 **M. MICHEL BELHUMEUR:**

Bien, ça marche ensemble, non? Moi, c'est l'Hydro puis l'Hydro, un des deux là, c'est l'Hydro pareil quant à moi. Moi, je suis juste un résidentiel icitte puis je vais me faire *flooder*.

2075 **LA PRÉSIDENTE:**

Juste pour bien comprendre, c'est que le projet d'Angliers en principe ne changera pas le marnage et les différences de niveaux.

2080 Sauf que vous, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que même si ce projet-là ne changeait pas ça, le projet qui est actuellement dans les Rapides-des-Quinze ou les autres qu'il y a eu avant vous causent des problèmes?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2085

Le ministère garantit pas mon terrain, c'est ça. Je suis pas garanti là. Si je l'achète, je vais payer 15 000 \$ pour l'acheter, j'ai fait application pour. Ça va me coûter 15 000 \$ puis je suis pas garanti. Si je passe à l'eau, c'est *too bad*. Angliers, quoi, ils vont-tu me donner de l'argent pour ça, eux autres, s'ils font une couple de millions, ou quoi?

2090

Moi, je suis juste résidentiel là, c'est tout. Bon. C'est ma vie là, moi, c'est chez nous. Je l'avais demandé, moi. Ils m'ont même pas conseillé. Ils m'ont pas dit, ils m'ont rien dit. Je les vois bâtir des affaires en avant de nous. Ils ont fait un chemin tout à l'entour du lac. Avant, c'était privé, il y avait personne, il y avait pas de chemin. Là, il y a du monde qui s'en va là puis il y a plus de privé chez nous astheure. C'était privé avant quand on a bâti.

2095

**LA PRÉSIDENTE:**

Ça, c'est le chemin municipal, ça?

2100

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

C'est la route 101 en s'en allant à Saint-Eugène.

2105

**LA PRÉSIDENTE:**

La 101?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2110

Oui, c'est ça. Bien moi, je suis à peu près à quatre cents verges du chemin, quatre cents mètres peut-être, je suis juste sur la pointe. J'ai pas de trafic chez nous.

2115

La grosse plage, c'est le paradis terrestre, venez voir vous-même, vous allez voir que c'est que c'est. Puis ils sont parés à *flooder* ça, pour faire quoi?

**LA PRÉSIDENTE:**

2120

Je vais essayer d'évaluer. C'est juste que j'essaie d'évaluer à l'endroit où vous êtes situé. Peut-être que vous pourrez donner à la coordonnatrice vos coordonnées et tout ça qu'on puisse évaluer à quel endroit vous êtes situé pour bien être capable de voir si le projet qui est à l'étude actuellement pourra avoir un impact sur le niveau actuel, ce qu'il y a actuellement.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2125

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE:**

2130

Et de voir si... dans le fond, ce que vous me dites, c'est que niveaux actuels vous causent des problèmes.

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2135

Elles sont basses comme c'est là parce qu'ils étaient deux pieds plus haut avant puis c'était juste raisonnable. C'est pour ça qu'ils ont bâti un mur de ciment parce que quand elle descend le printemps de même, ils ont pris une chance. Mais ça, c'est avant les lois qu'ils ont commencé que tu pouvais pas bâtir sur le ciment.

2140           Ça, ça fait longtemps que mon père a fait ce mur-là, en 1955. Le temps qu'ils ont fait cette école icitte, juste après. Le monsieur qui a fait cette école icitte, c'est lui qui a fait le mur en avant de chez nous. C'est le même bonhomme qui l'a bâti. Ça fait que ça fait longtemps de ça. L'école a été bâtie en 46. C'est ça que monsieur Jean faisait. C'est lui qui a bâti le mur, ça fait longtemps qu'on est là.

2145

**LA PRÉSIDENTE:**

Puis actuellement les problèmes que vous éprouvés, est-ce que vous avez fait des représentations auprès de Hydro-Québec...

2150

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Non, non.

2155

**LA PRÉSIDENTE:**

... ou auprès de La Régionale?

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2160

C'est La Régionale qui font ce programme-là. Comment ça j'ai jamais été averti, moi, que je peux passer à la *flood* n'importe quel temps? Ils m'ont pas dit rien. Mais le ministère m'a dit que: "Aïe, si vous achetez, on n'est pas responsables s'il y a une inondation". Là, c'est épouvantable un peu.

2165

**LA PRÉSIDENTE:**

Bien écoutez, monsieur Belhumeur. Ce que je vais faire, je vais évaluer un peu, c'est parce que c'est difficile pour nous vraiment de cerner...

2170

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

Oui, c'est ça.

2175

**LA PRÉSIDENTE:**

... dans le contexte, est-ce que c'est vraiment lié au projet? Est-ce que ou non il y a un impact. Ce qu'on va faire, c'est que, comme je vous disais tout à l'heure, peut-être vous donnez vos coordonnées à la coordonnatrice pour qu'on puisse bien situer l'endroit où vous êtes et que suite à ça, on puisse voir de quelle façon la Commission peut se pencher sur vos préoccupations. Ça va?

2180

**M. MICHEL BELHUMEUR:**

2185 O.K. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE:**

2190 Merci, monsieur Belhumeur.

Alors je vais appeler le dernier participant inscrit, monsieur Jean-Louis Yelle. Alors bonsoir, monsieur Yelle.

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2195 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

**LA PRÉSIDENTE:**

2200 Alors nous avons reçu copie de votre mémoire. Nous vous écoutons.

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2205 Oui. Moi, tout d'abord, je voudrais préciser sans remettre en question la démarche puis la raison d'être du projet d'aménagement hydroélectrique d'Angliers, ma préoccupation se situe au niveau environnemental.

**LA PRÉSIDENTE:**

2210 Je vous demanderais, je m'excuse, de rapprocher le micro, il a été tassé. Oui, c'est beau. Merci.

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2215 C'est bien. Et porte sur la problématique de la gestion hydrique du réservoir des Quinze.

Aujourd'hui dans la perspective de développement durable, on reconnaît la nécessité de protection et de préservation de l'environnement et la conservation des potentiels socio-économiques d'un milieu. Mon intervention s'inscrit dans cette approche et prend tout son sens dans la nécessité d'intervenir pour protéger un milieu altéré.

2220 En conséquence, une réflexion s'impose sur la gestion hydrique du bassin de l'Outaouais supérieur et des effets cumulatifs et négatifs du marnage des eaux sur les rives du réservoir des Quinze. Cette réflexion s'articule autour d'une constatation.

2225 Lors de la présentation du projet et des audiences, j'ai remarqué l'absence d'étude d'impact sur l'amont du réservoir des Quinze. Mon intervention vise à souligner les éléments



absents de cette étude. En effet, la zone étudiée et présentée se limite aux environs immédiats des évacuateurs d'Angliers.

2230

J'aimerais porter à votre attention la problématique du marnage, le marnage qui est la fluctuation du niveau des eaux ayant des effets d'inondation et d'assèchement du littoral du réservoir des Quinze.

2235

Ce phénomène entraîne des modifications aux écosystèmes pouvant provoquer la destruction d'habitats terrestres et aquatiques pour la faune et la flore. De plus, la submersion des terres contribue à l'érosion des berges affectant le potentiel touristique, agricole et forestier, détruisant également des ouvrages et les habitats riverains qui supportent les mammifères semi-aquatiques et les oiseaux.

2240

Il serait donc souhaitable de réaliser une étude d'impact sur les rives en amont du barrage d'Angliers, ce qui servirait à déterminer les effets négatifs du marnage des eaux sur l'environnement, y compris l'eau, la terre et les organismes vivants et cela avant d'autoriser la construction et l'exploitation d'un projet hydroélectrique, le projet hydroélectrique de La Régionale.

2245

Autre considération particulière. Le marnage des eaux entraîne l'érosion des rives, ce qui libère le mercure contenu naturellement dans la roche mère et dans la végétation. Il peut alors se trouver en forte concentration dans la chair de poisson et éventuellement dans celle de leurs prédateurs au niveau trophique supérieur, soit les oiseaux et les mammifères.

2250

Plusieurs espèces animales, les poissons par exemple, sont affectées par ce phénomène dans le réservoir des Quinze. De plus, les preuves de contamination des humains qui consomment ces espèces sont fort documentées.

2255

Selon le degré de contamination du poisson et des habitudes alimentaires des consommateurs, les groupes les plus à risque sont les Autochtones ainsi que les pêcheurs sportifs. Enfin, toutes les espèces animales ou végétales riveraines sont affectées par les variations de débit.

2260

Je pourrais spécifier spécifiquement pour ce qui est du réservoir des Quinze, étant une plaine argileuse, le phénomène d'érosion est très accentué.

2265

Mon intervention est basée sur la nécessité d'informer la population sur les impacts du projet d'Angliers concernant particulièrement l'amont du réservoir des Quinze et de sensibiliser le BAPE à la pertinence de réaliser une étude des rives du réservoir des Quinze. Cette étude viserait à documenter la problématique environnementale que pose l'instabilité du niveau des eaux au réservoir des Quinze.

2270

Il faudra dans un premier temps compléter l'inventaire biophysique et l'inventaire des valeurs et des préoccupations du milieu. Par la suite, analyser les données recueillies et éditer une carte des zones sensibles. Cette cartographie faciliterait l'accès à cette information, permettant de sensibiliser différents intervenants sur les effets négatifs de l'érosion des berges.

2275 Suite à cette diffusion, prendre éventuellement la décision d'aller plus avant avec une évaluation environnementale pour l'amont du réservoir des Quinze.

2280 Cette évaluation pourrait non seulement aider à établir des seuils à des niveaux d'acceptabilité mais également permettre de trouver des solutions pour mettre en oeuvre des mesures correctrices afin d'atteindre les objectifs de développement durable et de réduire les effets négatifs sur l'environnement.

2285 Des mesures correctrices pourraient être examinées dans le cadre d'un projet d'évaluation environnementale. A titre d'exemple, comme ça s'est fait ailleurs, la récupération et l'élimination de débris ligneux flottants, stabilisation des berges, remise à l'état naturel des lieux perturbés, aménagement de rampe pour faciliter l'accès aux eaux. Il y a les sites commémoratifs pour les sépultures et une diffusion de l'information sur la question du mercure.

2290 Finalement l'intérêt pour cette étude des rives du réservoir des Quinze s'appuie sur les préoccupations manifestées par certains conseils de bande, municipalités et intervenants concernés.

2295 Le Bureau des audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur les questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans des perspectives de développement durable. Donc le BAPE est un instrument de développement durable au Québec.

2300 Dans ce contexte, l'enjeu qui confronte les commissaires pour l'évaluation de ce projet est d'équilibrer sa mission avec son mandat. La gestion durable signifie la gérance et l'utilisation des ressources de manière à maintenir la diversité biologique et les fonctions écologiques, économiques, sociales et qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes.

2305 Même si le promoteur affirme que la centrale sera exploitée comme s'il s'agissait d'une opération au fil de l'eau, tout en respectant les règles de gestion du réservoir, il importe de spécifier que le mode de gestion hydrique du réservoir des Quinze, dans lequel s'inscrit ce projet, est remis en question et contesté depuis plusieurs années.

2310 En effet, un recours collectif a déjà été intenté par des riverains du lac Témiscamingue au sujet de l'érosion des berges. De plus, plusieurs conseils de bande, municipalités et riverains du réservoir des Quinze ont souvent fait part de leur préoccupations face à la gestion du réservoir.

2315 Il est important de souligner que dans cette conjoncture, même si le promoteur allègue qu'il n'y aura aucun impact sur l'hydrologie et la gestion des eaux du réservoir, l'addition d'un intervenant dans ce dossier représente une difficulté supplémentaire pour les citoyens qui s'inquiètent des effets négatifs de la gestion hydrique actuelle.

2320 En vertu de la convention au Canada, Ontario, Québec relative à la régularisation du bassin de la rivière de l'Outaouais, les règles d'exploitation des principaux réservoirs de l'Outaouais, dont le réservoir des Quinze, sont déterminées par un Comité de régularisation de la rivière de l'Outaouais.

2325 Ce Comité est formé de représentants de différentes institutions, Hydro-Québec et Ontario-Hydro, le ministère de l'Environnement du Québec ainsi que le ministère des Travaux Publics Canada. Comme vous pouvez le constater, ce grand nombre d'intervenants rend ce dossier très complexe. Ma préoccupation face au projet d'Angliers est la suivante.

2330 Je considère que l'autorisation du BAPE pour la construction du barrage à Angliers fera en sorte de statuer sur la gestion actuelle des eaux du réservoir des Quinze. De plus, le Comité de régularisation est composé d'organismes publics et para-publics pour lesquels les conseils de bande, les municipalités et les riverains du réservoir des Quinze peuvent espérer des compromis par la modification de sa gestion hydrique. L'arrivée d'une entreprise privée dans ce dossier pourrait modifier ce rapport de force.

2335 Pour ma part, je considère insuffisantes les informations et les inventaires en ce qui concerne les aspects physiques, biologiques et humains en amont du réservoir. L'étude existante réalisée dans le cadre du projet hydroélectrique d'Angliers ne concerne qu'une zone d'étude restreinte.

2340 En fait, je recommande, ma recommandation afin d'éclairer la prise de décision du BAPE dans une perspective de développement durable est la suivante.

2345 Je vous suggère un moratoire notamment dans le but d'accorder le temps nécessaire pour la réalisation d'une étude des rives en amont du projet d'Angliers. Cette étude servirait d'aide à la décision afin de rendre accessible cette information d'intérêt général.

2350 En conclusion, il est sûr que la mission du BAPE va bien au-delà de son mandat sur la question relative à la construction d'un barrage à Angliers. La Commission devra encourager la mise en place des principes de développement durable en rendant conditionnelle à sa décision une étude d'impact sur la gestion hydrique sur les rives du réservoir des Quinze.

Je pourrais compléter par des réflexions suite à ce que j'ai entendu aujourd'hui.

**LA PRÉSIDENTE:**

2355 Je veux juste vous rappeler qu'il faut pas que ce soient des réflexions, c'est-à-dire des opinions sur les opinions des autres.

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2360 Non, ça va.

**LA PRÉSIDENTE:**

Il faut que ce soit votre propre opinion.

2365

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

Oui.

2370

**LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2375

Le projet hydroélectrique de La Régionale est un projet d'exploitation d'une ressource naturelle, ce qui représente un changement majeur à la situation actuelle. Présentement, je crois que l'évacuateur ici à Angliers servait à régulariser les eaux et puis c'était fait en fonction des zones inondables. Dans la région de Montréal, la venue d'une centrale change la donne.

2380

C'est un peu, auparavant, il y avait comme une route d'eau. Ça, une façon, je pense que le chef Steve Mathias vous a bien expliqué que toute la vie des Algonquins se situait le long de ces routes d'eau. C'est comme si on mettait sur cette route-là un pont, un péage; ça devenait une autoroute à péage et cela sans compensation pour les droits ancestraux des Premières Nations et sans considération pour les riverains en amont de ce projet.

2385

La ressource, c'est l'eau. Le produit, c'est l'électricité. Donc la ressource est aussi son réservoir. Parce que la ressource est dans le réservoir, l'étude d'impact environnemental qui nous est présentée se limite à l'aval immédiat du futur barrage, détachant l'aval de l'amont, ce qui représente de détacher la ressource du produit, une analogie entre la gestion forestière qui est réglementée par des contrats d'approvisionnement et d'aménagement. Ici pour La Régionale, c'est comme s'il y avait qu'un contrat d'approvisionnement sans aménager la ressource.

2390

L'étude d'impact par La Régionale ne concerne que l'aménagement d'un site pour la construction d'une infrastructure. En fait, l'aménagement pour eux, c'est l'infrastructure. Je crois qu'une entreprise qui oeuvre dans le domaine des ressources naturelles devrait présenter un plan de gestion appropriée, une gestion intégrée incluant les infrastructures, l'aménagement et la gestion de la ressource.

2395

Le barrage projeté remplace l'évacuateur actuel. Cette transformation d'infrastructure représente un changement majeur. Même si Travaux Publics Canada reste le gestionnaire du réservoir, pendant les audiences, nous avons appris qu'il consultait Hydro-Québec et j'ai appris que La Régionale aurait un siège sur ce Comité. Et déjà l'information sur la gestion hydrique est difficile à obtenir et des modifications de cotes dans le but de normaliser, et plusieurs en tout cas

2400

2405 poursuivent des efforts afin d'obtenir des modifications des cotes dans le but de normaliser le niveau du réservoir des Quinze.

2410 Ce qui m'amène à m'interroger sur la gestion future du réservoir des Quinze. Exemple, en cas de faible hydroélectricité, la compagnie La Régionale sera redevante à ses actionnaires au rendement et à ses investisseurs, non aux riverains.

2415 De plus, les ententes de libre échange introduisent des clauses de compensation pour les compagnies en cas de modification à l'approvisionnement aux lois et aux règlements contraignant l'exploitation des ressources naturelles. L'accès aux ressources naturelles est un privilège. L'exploitation d'une ressource publique, telle que l'eau, impose des études d'impact exhaustives.

2420 Dans le cas du projet de La Régionale, la compagnie aurait accès et utiliserait une ressource sans être contrainte à une évolution environnementale exigée pour tout autre projet hydroélectrique, sans être astreinte à présenter des mesures d'atténuation ou correctives pour l'ensemble du réservoir, où elle s'alimente en ressource.

2425 De plus, la nouvelle politique sur l'eau identifie clairement l'importance des bassins versants, des écosystèmes aquatiques, la qualité de l'eau et cela prend toute son importance pour la tête d'un bassin.

Enfin La Régionale veut l'argent du beurre et le beurre, avoir accès aux ressources sans considération pour l'amont du réservoir des Quinze et sans égard aux perturbations présentes et futures.

2430 En conclusion, l'enjeu pour la Commission est de cautionner la gestion hydrique actuelle en avalisant un processus qui m'apparaît incomplet.

**LA PRÉSIDENTE:**

2435 Merci, monsieur Yelle. Mon collègue a des questions pour vous.

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

2440 Oui. J'aurais une question assez précise. C'est concernant le phénomène de contamination par le mercure des poissons. Est-ce que vous avez des données à cet effet-là?

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2445 Oui. J'ai des documents qui...

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

Des poissons présentement dans le lac des Quinze?

2450 **M. JEAN-LOUIS YELLE:**

Pour tout ce qui est le bassin du lac Simard, réservoir des Quinze, oui, j'ai de la documentation.

2455 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

Alors, est-ce qu'il y aurait possibilité que vous nous transmettiez ces données-là?

2460 **M. JEAN-LOUIS YELLE:**

Je pourrais vous faire parvenir les documents, oui, oui.

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

2465 Merci. Peut-être une autre question peut-être d'un ordre plus général. C'est concernant le phénomène d'érosion qui origine du barrage actuel, qui a été construit au début des années 1920. Alors c'est une problématique qui est exposée un petit peu dans l'étude d'impact et dont les Premières Nations ont fait allusion et ont expliqué assez bien le phénomène.

2470 Vous pensez pas qu'une telle étude, si elle devait se réaliser, devrait être sous la responsabilité du propriétaire actuel du barrage plutôt que de la responsabilité de La Régionale qui vient incorporer une centrale hydroélectrique dans le barrage actuel?

2475 **M. JEAN-LOUIS YELLE:**

C'est un peu comme je soulignais. C'est que La Régionale quand même, elle a accès à la ressource. La ressource étant l'eau, l'eau étant dans le réservoir, il est certain qu'il y a quand même une implication au niveau du promoteur. Mais moi, ce que je préférerais, ce serait qu'il y ait une étude indépendante sur l'état des rives du réservoir des Quinze.

2480

**M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

Qu'est-ce que vous entendez par étude indépendante?

2485 **M. JEAN-LOUIS YELLE:**

Ça pourrait être tripartite. Si le gouvernement régional, les Premières Nations certainement ont intérêt d'être impliquées et puis les municipalités riveraines.

2490 **M. BERTRAND BOUCHARD, commissaire:**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE:**

2495 Vous faites état dans votre mémoire d'un recours collectif qui a déjà été intenté par les riverains du lac Témiscamingue au sujet de l'érosion des berges. C'est rendu à quelle étape, ce recours-là? Est-ce qu'il est toujours en force?

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2500 Non. Ç'a été auditionné en cour et puis ç'a été, pour des raisons techniques, débouté. Mais c'était, mettons qu'il y avait des représentations au niveau d'experts techniques qui ont fait que ç'a été débouté.

2505 Le réservoir, le lac Témiscamingue se trouve quand même en aval mais lui-même subit des effets négatifs de l'érosion et je pourrais vous dire que les effets sont encore plus grands pour ce qui est de l'amont, surtout au lac Simard, comme j'expliquais, sa morphologie étant anciennement, c'est des vannes argileuses de composition, des vannes argileuses, moi pour donner une image, c'est un géant au pied d'argile.

2510 Il y a beaucoup de secteurs, de sections du lac qui s'érodent année après année dû à ce marnage-là d'eau, cette gestion-là qui, à mes yeux, est tout à fait incorrecte.

**LA PRÉSIDENTE:**

2515 Merci de votre participation, monsieur Yelle.

**M. JEAN-LOUIS YELLE:**

2520 Bien. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE:**

2525 Alors c'était la dernière intervention de la soirée. Je vais d'abord inviter monsieur Gilles Bourgeois pour le droit de rectification des faits. Et monsieur Coolican. Bonsoir, monsieur. Alors, nous vous écoutons.

**M. COLIN COOLICAN:**

2530 Bonsoir! Bien, on va essayer d'être assez courts et puis seulement prendre les points qu'on pense qui sont importants pour nous autres et pour le projet. Premièrement, je veux adresser la question du Chef Mathias, du Chef intérim Polson Chevrier.

2535 On connaît qu'il y a un problème. Je pense que c'est pas un problème de nous autres mais c'est un problème qui arrive, qui est là depuis longtemps. Mais Chef Mathias a parlé de deux réunions. On en a eu même trois.

2540 Il y avait une première avec moi et mon partenaire David Carter à Notre-Dame-du-Nord, où est-ce qu'on a parlé avec Notre-Dame-du-Nord et avec Winneway. Et puis on a essayé de faire une consultation des bénéfices et des retombées économiques qui étaient possibles avec le projet. Et puis en parlant avec... il y avait le Chef de Notre-Dame-du-Nord et puis il y avait deux ou trois conseillers, je pense, il y avait d'autres membres et puis il y avait monsieur Mathias de Winneway.

2545 On parlait des emplois et puis ils ont mentionné le problème des cartes et puis ce qu'on a dit, c'est que si c'était possible, on pensait qu'il y aurait des emplois dont les cartes n'étaient pas nécessaires et puis on va essayer de chercher des emplois dont les cartes ne sont pas nécessaires pour eux autres sur le projet.

2550 Monsieur Mathias m'a dit que ce n'est pas une question de ne pas être intéressé mais c'est loin de Winneway jusqu'à Angliers et puis il cherchait d'autres retombées ou d'autres bénéfices. Et puis on a mentionné qu'il y avait peut-être un autre projet plus proche à eux autres sur les Rapides-des-Esturgeons. Et mon partenaire David Carter est là avec un des membres de Winneway pour voir s'il y avait quelque chose qu'on peut faire là, ou est-ce qu'on peut faire  
2555 presque la même chose qu'on fait à Angliers pour un projet dans le milieu d'Angliers.

A la fin du gouvernement PQ, ils ont dit il y aura plus de projet au lieu de trois, incluant Angliers. Mais maintenant, le nouveau gouvernement a parlé qu'ils vont rouvrir la possibilité et puis nous autres, on est toujours là pour parler avec eux autres, si c'est possible d'avoir des  
2560 bénéfices comme ça.

Aussi, on a parlé, il y a une compagnie à Winneway qui travaille sur le lac, sur des billes, sur d'autres choses. Ils ont eu du financement de la SDT et puis on a dit que ça sera pas possible, on avait besoin de travail d'eux autres et puis on a indiqué qu'ils peuvent nous faire une proposition pour faire ce travail.  
2565

On a essayé de faire une coopération, de faire des bénéfices, des retombées du projet pour les Premières Nations. On l'a fait avec d'autres, on a fait d'autres projets, où il y a des Premières Nations qui sont intéressées et puis on est capables de faire des bénéfices. Pas  
2570 toujours exactement ce qu'ils veulent mais des bénéfices.

Alors la question du contrat, c'est la même question qu'on a eue partout. C'est une question de confidentialité et puis on a parlé, comme on a parlé avec vous autres mais c'est ça qui est la question.  
2575

Dans l'autre, la présentation de monsieur Anthony Peluso, il a parlé qu'avec la télé-conduite, aucun employé permanent sera nécessaire. Ce que je voulais dire, que tant que La Régionale a l'obligation de donner l'eau à Hydro-Québec, et c'est une obligation de nous autres, il y aura des emplois. Parce que les machines, les télé-conduits, quand vous avez un problème,  
2580 ils ont pas les solutions. C'est seulement le peuple, les personnes qui ont les solutions et elles vont être là.



2585 C'est pas une question de fait, mais moi, je pense que sur le barrage même, la question de sécurité, c'est la plus importante. Et puis même si le projet va faire des améliorations de la sécurité du barrage, ça sera toujours nécessaire qu'il y a des personnes qui sont là, qui sont capables de ramasser les pertuis, que ça s'appelle, dans le barrage. Et puis ça sera toujours nécessaire d'avoir ces employés du fédéral. Mais c'est pas à moi de dire ça, c'est à eux autres.

2590 Finalement, tu veux parler un peu de -- O.K.

**M. GILLES BOURGEOIS:**

2595 Comme on discutait de l'intervention de monsieur Peluso, je voudrais faire une clarification pour le bénéfice de la Commission. Lorsqu'on parlait de la Baie Miller et puis l'orientation des niveaux, le débit, et on a eu une intervention de monsieur Belhumeur à peu près à ce même sujet-là au niveau du lac Talé.

2600 Il faut comprendre qu'au niveau hydraulique, les plans d'eau, autant de la Baie Miller que le lac Talé, sont contrôlés par le barrage Rapides-des-Quinze. C'est ça et donc que la centrale Rapides-des-Quinze, s'il y a des gestions du niveau d'eau de la centrale, il y a un marnage actuel de quelques pieds, ce qui est typique. C'est ce phénomène-là qui va influencer sur la Baie Miller ou sur le lac Talé.

2605 Le projet de centrale comme tel d'Angliers n'a absolument aucune influence, que les débits passent dans les pertuis du barrage actuel ou éventuellement dans une centrale. Il n'a aucune influence dans ces deux zones-là. Je voulais clarifier pour les bénéfices de la Commission.

2610 Un autre point dans une des interventions du deuxième intervenant de REVE. Ils ont mentionné dans leur mémoire à la page 6 les problèmes d'érosion liés au projet, alors que nous, dans l'étude d'impact, les impacts qu'on a quantifiés directement reliés au projet, et bien ça, on ne parle pas de tout le passif, de tous les ouvrages de l'Outaouais, mais spécifique au projet, il y a pas de problématique d'érosion. C'est aussi un enjeu qui a été soulevé par quelques autres intervenants qu'on voulait corriger pour le bénéfice de la Commission.

2615 **M. COLIN COOLICAN:**

2620 La dernière chose, c'est que ce soir, c'est la première fois que j'ai entendu ou eu la présentation de monsieur Saladius et puis en général, ce que je veux dire, c'est que pour La Régionale, on a fait des études. On pense que notre projet respecte et est en accord avec toutes les obligations pour quelqu'un comme nous autres sur le programme.

2625 Je pense que le programme, l'intention du programme, c'est d'incorporer des idées de la Commission Doyon mais moi, je suis pas capable de dire qu'il le fait mais nous autres, on les respecte.

2630 Pour la question entre Angliers et puis la MRC, ils ont parlé beaucoup beaucoup de fois. Nous autres, on a parlé aux deux de notre projet et puis comme vous le savez, il y a l'appui de la MRC au lieu d'Angliers aussi.

Et puis sur la question de retombée économique pour nous autres du projet, je ne sais pas où est-ce qu'il chercher ses numéros, mais pour nous autres, c'est une retombée qu'on estime être de 12 à 13%.

2635 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous remercie des rectifications.

2640 Alors donc, ceci met fin à la partie publique des travaux de la Commission. Nous avons au cours de cette deuxième partie de l'audience publique reçu quatorze mémoires, dont douze ont été présentés, et de même que cinq présentations verbales.

2645 Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour l'utilisation adéquate de l'examen public, d'avoir contribué au déroulement serein, respectueux et courtois de la procédure. Je remercie aussi le promoteur, son équipe, ainsi que les personnes ressources pour leur collaboration.

2650 Plus particulièrement, je remercie les citoyens, groupes ou entreprises pour leur participation assidue et leurs témoignages. Je vous assure que toutes ces interventions alimenteront la réflexion de la Commission.

2655 J'aimerais aussi vous rappeler que toutes les interventions d'aujourd'hui ainsi que les mémoires non présentés seront accessibles au public dans les Centres de consultation et sur le site du BAPE. Les personnes qui désirent transmettre de l'information complémentaire à l'intention de la Commission pourront le faire dans les plus brefs délais.

2660 Merci à toute l'équipe de soutien du BAPE et du MRCl. Et j'aimerais aussi vous rappeler que l'autre partie de notre mandat, qui est la commission d'enquête et la rédaction de notre rapport sur notre commission d'enquête et sur les audiences publiques, alors cette partie de commission d'enquête se poursuit.

2665 Et alors pour les quelques semaines ou quelques jours, ou à quelques semaines qui s'en viennent, il y aura probablement encore des questions nouvelles que la Commission adressera soit aux personnes ressources, soit au promoteur. Elles seront déposées dans les centres de documentation et sur le site, à savoir les questions et les réponses.

2670 Maintenant, ça sera dans les prochains jours et prochaines semaines puisque, effectivement, il faut avoir le plus rapidement possible les informations pour pouvoir alimenter notre réflexion et avoir le temps d'écrire aussi pour notre rapport.

Alors je déclare donc maintenant la partie publique de l'audience publique portant sur le  
Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers terminée. Alors merci beaucoup de votre  
participation.

2675

---

Je, soussignée, **NICOLE RAYMOND**, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon  
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle  
des audiences tenues par le BAPE, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la  
loi.

2680

ET J'AI SIGNÉ:

2685

---

**NICOLE RAYMOND, s.o.**